



# Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 24 septembre 2017

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler

en collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta, Lukas Lauener, Georg Lutz et Oliver Lipps

Aarau, Lausanne et Lucerne ; novembre 2017

**FORS**   
explore.understand.share.

**zde**  
Zentrum für  
Demokratie  
Aarau

**LINK**  
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : [www.voto.swiss](http://www.voto.swiss). Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORS [forsbase.unil.ch](http://forsbase.unil.ch).

## Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORS ([georg.lutz@fors.unil.ch](mailto:georg.lutz@fors.unil.ch))

Prof. Dr Daniel Kübler, directeur du ZDA ([daniel.kuebler@zda.uzh.ch](mailto:daniel.kuebler@zda.uzh.ch))

Prof. Dr Anke Tresch, FORS ([ankedaniela.tresch@fors.unil.ch](mailto:ankedaniela.tresch@fors.unil.ch))

Dr Thomas Milic, ZDA ([thomas.milic@zda.uzh.ch](mailto:thomas.milic@zda.uzh.ch))

PD Dr Oliver Lipps, FORS ([oliver.lipps@fors.unil.ch](mailto:oliver.lipps@fors.unil.ch))

Laura Scaperrotta, FORS ([laura.scaperrotta@fors.unil.ch](mailto:laura.scaperrotta@fors.unil.ch))

Lukas Lauener, FORS ([lukas.lauener@fors.unil.ch](mailto:lukas.lauener@fors.unil.ch))

Urs Aellig, LINK ([urs.aellig@link.ch](mailto:urs.aellig@link.ch))

Matthias Winzer, LINK ([matthias.winzer@link.ch](mailto:matthias.winzer@link.ch))

Daniela Schempp, LINK ([daniela.schempp@link.ch](mailto:daniela.schempp@link.ch))

## Auteurs de la présente enquête

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler, Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA)

En collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta, Lukas Lauener, Georg Lutz et Oliver Lipps, FORS

## Contact

VOTO, c/o FORS, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

[www.voto.swiss](http://www.voto.swiss)

[info@voto.swiss](mailto:info@voto.swiss)

## Traduction

Trad8 Sàrl Agence de traduction (français), Francesco Papini (italien)

## Citation du présent rapport

Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler (2017). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 24 septembre 2017*. ZDA, FORS, LINK : Aarau/Lausanne/Lucerne.

# Table des matières

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Les principaux résultats .....</b>                                      | <b>4</b>  |
| <b>2. La participation.....</b>                                               | <b>7</b>  |
| <b>3. La formation de l'opinion .....</b>                                     | <b>10</b> |
| <i>L'importance des objets .....</i>                                          | <i>10</i> |
| <i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision .....</i>     | <i>11</i> |
| <i>L'information.....</i>                                                     | <i>12</i> |
| <i>La recherche d'informations.....</i>                                       | <i>13</i> |
| <b>4. Les deux objets portant sur la prévoyance vieillesse 2020 .....</b>     | <b>15</b> |
| <i>Le contexte .....</i>                                                      | <i>15</i> |
| <i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Les motivations .....</i>                                                  | <i>19</i> |
| <i>L'impact des arguments de vote .....</i>                                   | <i>25</i> |
| <b>5. L'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire .....</b>                  | <b>32</b> |
| <i>Le contexte .....</i>                                                      | <i>32</i> |
| <i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i> | <i>32</i> |
| <i>Les motivations .....</i>                                                  | <i>34</i> |
| <i>L'impact des arguments de vote .....</i>                                   | <i>35</i> |
| <b>Annexe.....</b>                                                            | <b>37</b> |
| <i>La collecte des données.....</i>                                           | <i>37</i> |
| <i>La structure de l'échantillon.....</i>                                     | <i>37</i> |
| <i>La pondération .....</i>                                                   | <i>38</i> |
| <i>L'inférence.....</i>                                                       | <i>38</i> |
| <i>Les tableaux .....</i>                                                     | <i>39</i> |

# 1. Les principaux résultats

## Rejet de la réforme des retraites : la somme d'un tout

*La réforme des retraites a été rejetée pour de nombreuses raisons. Le supplément mensuel de 70 francs a été le motif le plus souvent invoqué, suivi par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et, enfin, l'étendue du paquet de mesures prévue. Aucun de ces motifs n'aurait pu à lui seul réduire la réforme à néant, mais la somme de ceux-ci ont forcé la majorité. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 24 septembre 2017 menée auprès de 1511 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, l'institut de recherche FORS et l'institut de sondage LINK.*

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 a principalement échoué en raison du non franc et massif des partisans de l'UDC (84% de non) et, à l'opposé, du soutien trop timide des partisans des partis favorables à la réforme. Ainsi, 46% des sympathisants du PDC ont rejeté la réforme. Cette part atteignait 35% chez les Verts et 36% chez les Vert'libéraux. Quant aux sympathisants du PS, ils n'ont certes pas tourné le dos à leur conseiller fédéral (76% de oui), mais leur appui était trop faible pour éviter l'échec de la réforme.

Bien que le PLR ait mené la campagne de l'opposition, seuls six de ses partisans sur dix ont effectivement voté contre la réforme, ce qui représente une proportion étonnamment faible. L'électorat de gauche en Suisse romande était par ailleurs moins favorable à la réforme qu'outre-Sarine. Sa position n'a toutefois pas été déterminante, étant donné que les électrices et électeurs du centre ont rejeté le projet des deux côtés du « Röstigraben » (58% et 51% de non).

Les critères sociaux ont joué un rôle secondaire dans la décision du peuple. La proportion des hommes et des femmes ayant rejeté le projet était à peu près identique. On ne saurait non plus parler de conflit générationnel ni de fossé entre les sexes, le comportement de vote dans les différents groupes d'âge ne présentant pas de différences marquantes. Par ailleurs, les seniors ont été les moins nombreux à se prononcer en faveur de la réforme.

La plupart des personnes ayant plébiscité la réforme ne l'ont pas fait avec la conviction de choisir la solution idéale, mais plutôt pour en finir avec l'immobilisme régnant dans ce domaine. Un grand nombre d'entre elles étaient également d'avis qu'il s'agissait du meilleur compromis au vu de la situation actuelle. A l'inverse, de multiples raisons ont conduit au non. Isolée, aucune d'entre elles n'aurait pu entraîner le rejet de la réforme. Dans leur ensemble, elles ont cependant abouti à l'échec du projet. Même si, avec 52,7% des votes, l'écart est si réduit qu'il serait facile d'affirmer que *chacune* des raisons a été décisive, l'analyse montre clairement le contraire. C'est bel et bien additionnées qu'elles ont rallié la majorité. Parmi celles qui ont été le plus souvent évoquées, on compte le supplément mensuel de 70 francs (19%), suivi par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, puis par l'étendue du paquet de mesures (« réforme surchargée », 11%) et la répartition inéquitable des charges (9%).

Une mesure du paquet de la réforme fait l'unanimité : la flexibilisation de l'âge de la retraite. A contrario, l'adhésion aux autres éléments dépend notamment des mesures compensatoires. Ainsi, seule une minorité doute par exemple que le taux de conversion LPP soit actuellement trop élevé. Ce fut également le cas en 2010, ce qui n'a toutefois pas empêché le projet LPP de subir un refus massif. Le relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes divise quant à lui l'électorat : une moitié déclare qu'elle n'acceptera un relèvement de l'âge de référence que lorsque les femmes et les hommes seront égaux dans tous les domaines. L'autre, en revanche, soutient sans condition l'harmonisation de l'âge de la retraite.

Le fait que 40% des personnes qui posaient l'égalité hommes-femmes comme condition à une harmonisation de l'âge de la retraite ont *tout de même voté en faveur* de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 montre que les électrices et électeurs consentent à passer outre cette exigence lorsque le paquet global prévoit certaines mesures compensatoires. Autre observation marquante : les arguments qui ont eu le plus de poids dans les deux camps tiennent beaucoup moins aux mesures en elles-mêmes qu'à l'ensemble du paquet. Du côté de ses défenseurs, l'argument résidait dans l'idée que cette réforme valait mieux qu'aucune réforme du tout. Quant à ses détracteurs, ils ont argué qu'il s'agissait d'un semblant de réforme. En conclusion, de nombreux points sont négociables, mais au final, c'est le projet dans sa globalité qui compte.

### **Sécurité alimentaire : promotion de la production indigène de denrées alimentaires**

La sécurité alimentaire a enregistré une confortable majorité dans toutes les couches de la population. La promotion de la production indigène de denrées alimentaires est la raison principale de ce plébiscite. En outre, un nombre exceptionnellement élevé de personnes (15%) ont suivi les recommandations des partis et du Conseil fédéral.

#### **Objets soumis au vote**

Lors de la votation du 24 septembre, le peuple suisse devait se prononcer sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, sur la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et sur l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire. L'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire a été approuvé par l'électorat à 78,7% de oui. En revanche, les deux propositions sur la réforme des retraites ont respectivement été rejetées à 50,05% (financement additionnel) et à 52,7% (loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020) de non.

### **Enquêtes VOTO**

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1511 votantes et votants entre le 25 septembre et le 10 octobre 2017. 773 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 402 en Suisse romande et 336 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 25,3 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

## 2. La participation

Le 24 septembre 2017, le peuple suisse devait se prononcer sur trois objets : le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (ci-après « financement additionnel de l'AVS »), la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (ci-après « prévoyance vieillesse 2020 ») et l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire. Avec un taux de 47,2 pour cent, la participation à ce scrutin a été légèrement supérieure à la moyenne de ces sept dernières années, qui se situe à 46,4 pour cent.<sup>1</sup> Compte tenu de la portée de la réforme des retraites, il est étonnant que la mobilisation n'ait pas été plus importante. Finalement, les personnes qui se sont rendues aux urnes sont presque uniquement celles qui ne manquent pour ainsi dire aucun scrutin.<sup>2</sup>

La composition de l'électorat de ce week-end de votation était celle d'un scrutin ordinaire. Les votants d'un certain âge se sont par exemple montrés nettement plus assidus que les jeunes votants. Dans les données des registres des villes de Lucerne et Saint-Gall ainsi que des cantons de Genève et Neuchâtel, sur la base desquelles l'échantillon utilisé a été calibré eu égard aux taux de participation dans les différentes classes d'âge, aucun élément empirique ne suggère que les jeunes se sont plus mobilisés qu'à l'accoutumée. Proportionnellement à la part qu'ils occupent dans la population, les hauts revenus étaient également surreprésentés dans l'électorat. Enfin, les personnes de formation supérieure se sont elles aussi davantage rendues aux urnes.

**Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)**

| Critères                                         | Participation au scrutin (%) (pondéré) | n           | V de Cramer/erreur standard |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                                     | <b>47</b>                              | <b>1511</b> |                             |
| <b>Age</b>                                       |                                        |             | <b>V = 0,25***</b>          |
| 18 à 29 ans                                      | 28                                     | 182         | +/-6,5                      |
| 30 à 39 ans                                      | 34                                     | 137         | +/-7,9                      |
| 40 à 49 ans                                      | 41                                     | 208         | +/-6,7                      |
| 50 à 59 ans                                      | 53                                     | 324         | +/-5,4                      |
| 60 à 69 ans                                      | 63                                     | 306         | +/-5,4                      |
| 70 ans et plus                                   | 58                                     | 354         | +/-5,1                      |
| <b>Revenu équivalent</b>                         |                                        |             | <b>V = 0,13*</b>            |
| 1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3200)            | 39                                     | 331         | +/-5,3                      |
| 2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3201-4600)          | 44                                     | 335         | +/-5,3                      |
| 3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4601-6640)          | 51                                     | 329         | +/-5,4                      |
| 4 <sup>e</sup> quartile (> CHF 6640)             | 56                                     | 324         | +/-5,4                      |
| <b>Niveau de formation (diplôme)</b>             |                                        |             | <b>V = 0,19***</b>          |
| Sans formation post-obligatoire                  | 33                                     | 185         | +/-6,8                      |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 42                                     | 626         | +/-3,9                      |
| Maturité/formation professionnelle supérieure    | 45                                     | 300         | +/-5,6                      |
| Haute école spécialisée/université/EPF           | 63                                     | 394         | +/-4,8                      |

<sup>1</sup> Evolution de la participation aux votations populaires fédérales, OFS/Statistique des votations, 30 octobre 2017, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html>.

<sup>2</sup> Les électrices et électeurs qui prennent part à quasiment toutes les votations (8 à 10 participations sur 10 scrutins) représentaient 86% de l'ensemble des participants.

| Statut professionnel            |    | V = 0,20*** |         |
|---------------------------------|----|-------------|---------|
| Indépendant-e                   | 41 | 122         | +/-8,7  |
| Employé-e                       | 47 | 625         | +/-3,9  |
| Autres personnes actives        | 28 | 30          | +/-16,1 |
| Personne inactive en formation  | 31 | 83          | +/-9,9  |
| Personne inactive à la retraite | 60 | 493         | +/-4,3  |
| Femme/homme au foyer            | 36 | 92          | +/-9,8  |
| Autres personnes inactives      | 27 | 65          | +/-10,8 |

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95%) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole \*\*\* indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ( $Pr < ,001$ ), \*\* une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ( $Pr < ,01$ ) et \* une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ( $Pr < ,05$ ). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

En matière de votations, l'intérêt témoigné à la politique constitue un facteur déterminant dans la participation. A cet égard, le scrutin du 24 septembre 2017 n'a pas fait exception à la règle. Ainsi, les personnes ayant un intérêt politique marqué ont voté dans des proportions nettement supérieures à celles qui s'en désintéressent. Entre les partisans des divers partis, on note en revanche relativement peu de différences. Les partisans du PS comme des Verts se sont fortement mobilisés (participation respective de 58% et 61%), tandis que les sympathisants de l'UDC ont davantage délaissé les urnes (taux de participation : 48%).

**Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)**

| Critères                   | Participation au scrutin (%) (pondéré) | n           | V de Cramer/erreur standard |
|----------------------------|----------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>               | <b>47</b>                              | <b>1511</b> |                             |
| <b>Intérêt politique</b>   |                                        |             | <b>V = 0,35***</b>          |
| Très intéressé-e           | 72                                     | 308         | +/-5,0                      |
| Plutôt intéressé-e         | 52                                     | 790         | +/-3,5                      |
| Plutôt pas intéressé-e     | 28                                     | 316         | +/-5,0                      |
| Pas du tout intéressé-e    | 10                                     | 93          | +/-6,1                      |
| <b>Sympathie politique</b> |                                        |             | <b>V = 0,22***</b>          |
| PLR                        | 56                                     | 297         | +/-5,6                      |
| PDC                        | 52                                     | 161         | +/-7,7                      |
| PS                         | 58                                     | 274         | +/-5,8                      |
| UDC                        | 48                                     | 214         | +/-6,7                      |
| PVL                        | 44                                     | 54          | +/-13,2                     |
| Les Verts                  | 61                                     | 64          | +/-11,9                     |
| Autre parti                | 46                                     | 90          | +/-10,3                     |
| Aucun parti                | 30                                     | 357         | +/-4,8                      |



Les motifs d'abstention sont souvent les mêmes. Les personnes interrogées ont très souvent indiqué avoir eu un empêchement (42%) ou oublié d'aller voter (36%). En cela, le scrutin du 24 septembre 2017 ne se distingue pas d'autres consultations. En comparaison avec de précédentes votations toutefois, la complexité matérielle des objets a été mentionnée extrêmement fréquemment (35%). Si le peuple était appelé à se prononcer sur plusieurs objets, c'est sans doute à la réforme des retraites que faisaient allusion la grande majorité des personnes sondées. A l'évidence, l'étendue du paquet de mesures a dissuadé plus d'électrices et d'électeurs de participer que ce que l'on observe habituellement. Lors de la dernière votation sur la loi sur l'énergie (12 mai 2017), seul un quart des votants avaient rapporté avoir trouvé l'objet trop difficile à cerner. Même lors de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE) III (12 février 2017), projet ô combien complexe, leur proportion n'atteignait que 31%. La réforme des retraites a ainsi décontenancé certains électeurs à tel point qu'ils n'ont même pas pris part au scrutin.

**Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)**

| Raisons de la non-participation                      | Part (%) |
|------------------------------------------------------|----------|
| Empêchement (vacances, maladie, etc.)                | 42       |
| Oubli d'aller voter                                  | 36       |
| Objet de la votation trop compliqué                  | 35       |
| Indécision                                           | 33       |
| Le résultat ne dépend pas de ma seule voix           | 24       |
| Le résultat de la votation était clair               | 18       |
| Les votations ne peuvent rien changer de toute façon | 17       |
| Désintérêt pour l'objet de la votation               | 16       |

*Le nombre d'abstentionnistes est de 434. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.*

### 3. La formation de l'opinion

#### L'importance des objets

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 a souvent été présentée comme l'un des objets les plus importants de la législature. Un avis que partageaient également les votantes et votants : en effet, sur une échelle de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »)<sup>3</sup>, ils ont en moyenne accordé une importance de 7,7 à la réforme, la plus forte valeur enregistrée durant la législature en cours. Le financement additionnel de l'AVS a pour sa part recueilli une valeur moyenne plus faible (7,3). Ainsi, cette proposition n'a pas été considérée comme un « projet jumeau » de la prévoyance vieillesse 2020 mais plutôt comme un objet accessoire. Enfin, l'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire n'a guère touché les électrices et électeurs (valeur moyenne : 6,1). Il est clairement resté dans l'ombre de la réforme des retraites.

La réforme de la prévoyance vieillesse a été perçue comme un objet extrêmement important dans quasiment toutes les couches de la population. Les femmes (7,7) lui ont attribué autant de poids que les hommes (7,7). Entre les régions linguistiques également, seules des différences mineures ont été observées eu égard à l'importance accordée à l'objet. Même entre les classes d'âge, les disparités sont faibles. Si l'importance prêtée au projet augmente légèrement avec l'âge,<sup>4</sup> cette corrélation positive disparaît une fois l'âge de la retraite atteint. A noter que même les jeunes électrices et électeurs ont estimé que l'objet était très important (7,7).

Les affinités politiques et la sensibilisation au problème qui en résulte ont en revanche davantage joué dans l'importance accordée à l'objet : pour les partisans du PS et des Verts, la réforme des retraites constituait un projet éminemment important (valeurs respectives : 8,2 et 8,1). Dans le cas du PS, cette position tient non seulement au fait que la sécurité sociale représente l'un des thèmes centraux du parti, mais aussi au fait que le projet de réforme des retraites était étroitement lié au nom de son conseiller fédéral Alain Berset, à la tête du département en charge du dossier. À l'inverse, les sympathisants des deux partis qualifiés a posteriori de vainqueurs de la votation, à savoir l'UDC et le PLR, n'ont pas attribué une aussi grande importance à l'objet (valeurs respectives : 7,4 et 7,5) que les personnes se situant à gauche sur l'échiquier politique. En bref, ce sont les personnes qui estimaient que l'issue du vote était moins importante qui se sont au final félicitées du résultat de la consultation.

**Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)**

| Degré d'importance              | Sécurité alimentaire | Financement additionnel de l'AVS | Prévoyance vieillesse 2020 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Très faible (0,1)               | 8                    | 2                                | 2                          |
| Faible (2-4)                    | 18                   | 8                                | 6                          |
| Moyenne (5)                     | 12                   | 10                               | 7                          |
| Grande (6-8)                    | 43                   | 53                               | 43                         |
| Très grande (9,10)              | 19                   | 28                               | 41                         |
| <b>Total</b>                    | <b>100</b>           | <b>100</b>                       | <b>100</b>                 |
| <b>Moyenne arithmétique (n)</b> | <b>6,1 (986)</b>     | <b>7,3 (997)</b>                 | <b>7,7 (986)</b>           |

*Remarques : les réponses « Ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

<sup>3</sup> Les personnes sondées ont été priées de situer, sur une échelle de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que les objets soumis au vote représentaient pour elles personnellement.

<sup>4</sup> 18 à 29 ans : 7,7 ; 30 à 39 ans : 7,8 ; 40 à 49 ans : 8,0 ; 50 à 59 ans : 8,0 ; 60 à 69 ans : 7,9 ; 70 ans et plus : 7,2.

## Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

La prévoyance vieillesse 2020 renfermait une panoplie complète de mesures. Il ne s'agissait en effet pas de se prononcer sur une mesure individuelle mais sur un paquet global. La situation était en outre complexe : d'une part, il convenait de voter sur deux objets liés et d'autre part, la constellation politique était inhabituelle. Ainsi, la gauche est apparue divisée précisément sur l'un des thèmes qui constitue le cœur de sa politique : ce sont des syndicats et des cercles de gauche qui avaient lancé en Suisse romande le référendum contre la prévoyance vieillesse 2020. Les associations patronales n'ont pas non plus parlé d'une voix unie. Tandis que la plupart de celles représentant la Suisse alémanique ont combattu la réforme, le Centre Patronal et la Fédération des Entreprises Romandes ont recommandé de voter « oui » à celle-ci.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'une part notable des électrices et électeurs aient plutôt eu du mal à se forger une opinion. 46% d'entre eux ont affirmé avoir éprouvé des difficultés de compréhension.<sup>5</sup> Dans le cas du financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, les écueils ont été nettement moindres : ici, seuls 29% ont indiqué avoir eu de la peine à se faire une idée de l'objet. Cette différence marquée entre les deux objets suggère qu'au moins une partie des votants ont perçu la décision sur le financement additionnel de l'AVS comme un vote distinct sur une mesure *individuelle*, contrairement au référendum facultatif sur la prévoyance vieillesse 2020, qu'ils ont considéré comme un vote portant sur le paquet de mesures *complet*. La sécurité alimentaire a quant à elle posé problème à moins d'un tiers des votants (31%).

**Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)**

| Difficultés de compréhension   | Sécurité alimentaire | Financement additionnel de l'AVS | Prévoyance vieillesse 2020 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Décision plutôt aisée          | 67                   | 70                               | 53                         |
| Décision plutôt compliquée     | 31                   | 29                               | 46                         |
| Aucune indication, ne sait pas | 2                    | 1                                | 1                          |

*Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Nombre de participants = 1077.*

Au regard du contexte exposé ci-dessus, la prévoyance vieillesse 2020 a-t-elle posé principalement problème dans le camp de la gauche ? En effet, la part des personnes ayant rapporté avoir éprouvé des difficultés à cerner le projet de réforme des retraites est *la plus élevée* (54%) au sein de la gauche modérée<sup>6</sup>. Aucun autre camp politique n'a enregistré un résultat plus important – ce alors que cette question fait partie des thèmes centraux de la gauche. A contrario, les électrices et électeurs qui se situent à l'*extrême gauche* de l'échiquier politique ont, en comparaison, rarement indiqué avoir eu de la peine à se positionner (38%). Partant, l'opposition au relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes s'est transformée en conflit de loyauté au sein de la gauche modérée.<sup>7</sup> L'horizon temporel du projet et de ses répercussions a représenté un défi supplémentaire. Les jeunes votants, pour lesquels la retraite s'inscrit dans un avenir encore très lointain, ont eu plus de mal à saisir les tenants et les

<sup>5</sup> Si cette valeur de 46% est inférieure à la valeur record observée dans le cadre de la RIE III (74%), elle fait toutefois partie des dix valeurs les plus élevées relevées en matière de difficulté de compréhension de l'an 2000 à aujourd'hui.

<sup>6</sup> Par gauche modérée, nous entendons les personnes sondées qui ont fourni les valeurs 3 et 4 lorsqu'elles ont été priées de se positionner sur l'axe gauche-droite sur une échelle de 0 à 10.

<sup>7</sup> A gauche, l'opposition à la réforme des retraites ne s'est pas cristallisée autour du relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, mais principalement autour du relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes. A noter que dans les rangs de la gauche modérée, le financement additionnel de l'AVS a également posé davantage problème que dans les autres camps politiques. Si les différences ne sont pas si marquées (5 à 13 points de pourcentage) que dans le cas de la prévoyance vieillesse 2020 (4 à 16 points de pourcentage), elles vont à l'encontre de ce que l'on pourrait escompter au vu du contexte décrit ci-dessus. Cependant, étant donné que les deux objets étaient liés, les difficultés de compréhension exprimées au sujet du financement additionnel de l'AVS ne se rapportent probablement pas au relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, mais à la réforme des retraites dans sa globalité. Enfin, il est également envisageable que ce soit précisément *le fait que les deux objets étaient liés* qui ait engendré des difficultés de compréhension.

aboutissants de l'objet que les personnes plus âgées.<sup>8</sup> A l'inverse, les retraités ont été les personnes pour lesquelles la décision a été la plus aisée.

Le fait de se laisser guider en suivant par exemple les mots d'ordre des partis ou les recommandations du Conseil fédéral peut faciliter grandement la prise de décision. Toutefois, dans le cas de la réforme des retraites, c'est à l'évidence l'inverse qui s'est produit : les personnes qui témoignaient de la confiance à l'égard du Conseil fédéral ont bien souvent éprouvé des difficultés à faire leur choix (48%), tandis que les personnes méfiantes à son égard ont eu moins de peine à arrêter leur décision (30%).

**Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)**

| Moment de la décision | Sécurité alimentaire | Financement additionnel de l'AVS | Prévoyance vieillesse 2020 |
|-----------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Dès le début          | 50                   | 35                               | 33                         |
| Pendant la campagne   | 30                   | 43                               | 44                         |
| Au dernier moment     | 20                   | 22                               | 23                         |
| <b>Total (n)</b>      | <b>100 (1042)</b>    | <b>100 (1042)</b>                | <b>100 (1042)</b>          |

*Les résultats ont été pondérés. Les réponses « Ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

Dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse, la course aux voix est longtemps restée ouverte : seul un tiers des participants savaient d'emblée quel bulletin ils glisseraient dans les urnes. En termes de résultats, seule la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises III (30%) a dernièrement été aussi ouverte que la consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse. 44% des personnes interrogées ont pris leur décision définitive pendant la campagne et 23% uniquement au dernier moment. Les personnes ayant fait leur choix tardivement ont en outre eu davantage tendance à déposer un oui dans les urnes (50%) que les personnes ayant arrêté rapidement leur décision (42%). Les difficultés de compréhension ont joué un rôle déterminant à cet égard : les personnes ayant eu de la peine à saisir la teneur de l'objet ont mis plus de temps à opter pour le oui ou le non (part des personnes s'étant décidées « au dernier moment » : 31%) que celles ayant déclaré n'avoir eu aucun mal à se faire une idée du projet (16%). Les personnes qui avaient d'emblée rallié leur camp étaient principalement issus des rangs de l'UDC : 54% d'entre elles – soit environ 20 points de pourcentage au-dessus de la moyenne – ont indiqué avoir été au clair dès le début sur leur vote.

## L'information

Afin de déterminer à quel point les votantes et votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice composé de la question sur les objets de la votation et de celle sur les raisons de la décision. Il a été construit comme suit : les personnes ayant réussi à citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (*ne sait pas, pas de réponse ou « pas compris/trop compliqué », etc.*). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond – indépendamment du degré de sophistication de leur réponse – ont reçu deux points. En conséquence, un total de trois points maximum était possible.

<sup>8</sup> Part des personnes ayant donné la réponse « Décision plutôt compliquée » dans les différentes classes d'âge : 18 à 29 ans : 57% ; 30 à 39 ans : 62% ; 40 à 49 ans : 54% ; 50 à 59 ans : 41% ; 60 à 69 ans : 40% ; 70 ans et plus : 38%.

L'indice d'information a été évalué à 2,5 en moyenne pour chacun des deux objets portant sur les retraites. Si cette valeur est supérieure à celle recueillie dans le cadre de la votation sur la RIE III (2,3), elle est inférieure à celle observée lors de la votation du 12 février 2017 sur la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération (2,7). La prévoyance vieillesse 2020 étant un paquet qui renferme un grand nombre de mesures particulières et compensatoires, il était assurément plus difficile de s'en faire une idée générale que ce n'était par exemple le cas pour la votation sur la naturalisation facilitée. Néanmoins, la prévoyance vieillesse est un thème davantage en prise avec la réalité – pour les bénéficiaires de rentes notamment – que la réforme de l'imposition des entreprises par exemple. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, les connaissances sur la teneur de l'arrêté fédéral étaient faibles (2,2). Cette méconnaissance du projet tenait moins à la complexité matérielle de l'objet qu'au fait que les électrices et électeurs ne s'étaient guère penchés sur celui-ci.

**Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)**

| Niveau d'information            | Sécurité alimentaire | Financement additionnel de l'AVS | Prévoyance vieillesse 2020 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------|
| 0 point : pas informé-e         | 5                    | 1                                | 3                          |
| 1 point                         | 14                   | 7                                | 7                          |
| 2 points                        | 34                   | 29                               | 27                         |
| 3 points : informé-e            | 48                   | 63                               | 63                         |
| <b>Total</b>                    | <b>100</b>           | <b>100</b>                       | <b>100</b>                 |
| <b>Moyenne arithmétique (n)</b> | <b>2,2 (988)</b>     | <b>2,5 (1003)</b>                | <b>2,5 (991)</b>           |

*Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.*

## La recherche d'information

Les votantes et votants ont été invités à préciser dans quelle mesure ils ont eu recours aux différentes sources d'information à disposition. Le tableau 3-5 présente la proportion d'électrices et d'électeurs qui se sont appuyés sur chaque source et dans quelle mesure (pour l'intensité d'utilisation, les personnes ayant indiqué ne pas avoir *du tout* utilisé la source correspondante n'ont pas été prises en considération).

Comme à l'accoutumée, les articles de journaux ont eu la faveur des votants. 92 pour cent d'entre eux se sont entre autres renseignés par ce biais sur les questions soumises au vote. Avec une moyenne de 6,5 points sur une échelle de 1 à 10, leur intensité d'utilisation s'avère également élevée. Les personnes sondées ont aussi fréquemment, et dans une large mesure, mis à profit le livret d'explications du Conseil fédéral ainsi que les émissions sur la votation à la télévision. A leur instar, les courriers de lecteurs dans les journaux ou les commentaires de lecteurs sur les forums en ligne figurent également parmi les principales sources d'information. Deux tiers (67%) des participants ont affirmé être intéressés par l'avis des autres électrices et électeurs sur les thèmes soumis au vote. Néanmoins, il ne faut pas en conclure hâtivement à des espaces de résonance dans lesquels seuls des messages correspondant à une certaine vision du monde seraient consommés. En effet, les personnes consultant les commentaires de lecteurs n'ont pas voté autrement que celles qui n'ont pas tiré parti de cette source d'information. Par ailleurs, les électrices et électeurs critiques à l'égard du gouvernement n'ont pas pris leur décision en tenant davantage compte des commentaires de lecteurs que les personnes qui placent leur confiance dans celui-ci.

**Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 1068-1077)**

| Source d'information                                                                        | Taux d'utilisation en % | Intensité d'utilisation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Articles dans les journaux                                                                  | 92                      | 6,5                     |
| Livret d'explications du Conseil fédéral                                                    | 88                      | 6,9                     |
| Emissions sur la votation à la télévision                                                   | 82                      | 6,1                     |
| Journaux ou prospectus de votation                                                          | 69                      | 5,2                     |
| Annonces dans les journaux                                                                  | 68                      | 4,7                     |
| Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne | 67                      | 5,3                     |
| Emissions sur la votation à la radio                                                        | 66                      | 5,4                     |
| Affiches dans la rue                                                                        | 59                      | 3,8                     |
| Sondages                                                                                    | 58                      | 4,7                     |
| Pages d'actualités sur Internet                                                             | 57                      | 5,2                     |
| Informations sur le lieu de travail                                                         | 36                      | 4,5                     |
| Films et vidéoclips sur Internet                                                            | 31                      | 4,1                     |
| Médias sociaux comme Facebook ou Twitter                                                    | 28                      | 4,0                     |

*Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.*

## 4. Les deux objets portant sur la prévoyance vieillesse 2020

### Le contexte

Depuis la dernière réforme des retraites menée avec succès en 1995, date à laquelle le peuple a approuvé la dixième révision de l'AVS, de nombreux projets de réforme de la prévoyance professionnelle ont échoué. La dernière tentative de révision partielle qui prévoyait la baisse du taux de conversion LPP a été rejetée dans les urnes en 2010 sur un score sans appel. Etant donné que tous les projets partiels ont tourné court jusqu'ici, le Conseil fédéral a décidé de proposer une révision globale incluant aussi bien le premier que le deuxième pilier. La nécessité de réformer la prévoyance professionnelle n'a guère été contestée. Tant la gauche que la droite et le centre s'accordaient à dire que la stabilité financière de la prévoyance vieillesse était compromise à moyen terme du fait de l'évolution démographique et économique (hausse de l'espérance de vie, vieillissement de la population, baisse des taux d'intérêt) et qu'il était par conséquent nécessaire d'assainir l'AVS. Cependant, les avis ont divergé sur la solution qui constituerait la meilleure variante. Ainsi, le programme de réforme sur lequel le peuple devait se prononcer le 24 septembre 2017 n'a été approuvé qu'à une très courte majorité de 101 voix au Conseil national.

Le programme de réforme contenait toute une série de mesures : afin de stabiliser le deuxième pilier, le taux de conversion en vigueur dans la prévoyance professionnelle devait être abaissé progressivement de 6,8 pour cent, son taux actuel, à 6,0 pour cent. Pour compenser les diminutions de rentes qui s'ensuivraient, il était prévu de réduire la déduction de coordination, de relever les taux applicables aux bonifications de vieillesse et, dans le premier pilier, d'augmenter le plafond s'appliquant aux couples ainsi que l'ensemble des nouvelles rentes de 70 francs par mois. La stabilisation financière de l'AVS devait pour sa part être assurée par l'augmentation des retenues opérées sur le salaire au titre de l'AVS de 0,3 point de pourcentage et le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée au profit de l'AVS de 0,6 point de pourcentage. Enfin, la réforme prévoyait le relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite des femmes à 65 ans. En outre, celle-ci aurait permis de flexibiliser l'âge de départ à la retraite.

Les défenseurs du projet ont argué que la réforme représentait un compromis équilibré et garantissait le financement de la prévoyance vieillesse jusqu'en 2030. Au-delà du Conseil fédéral et d'une très courte majorité au Parlement, cet argument a également été soutenu par le PS, les Verts, le PDC, le PBD, les Vert'libéraux et l'Union syndicale suisse, tandis que le camp de l'opposition était principalement constitué autour du PLR, de l'UDC et d'associations économiques (economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union patronale suisse)<sup>9,10</sup>. Les opposants ont avant tout critiqué le fait qu'il s'agisse d'un projet d'extension et que la réforme se fasse au détriment des jeunes.

Etant donné qu'il était de toute façon nécessaire de réviser la Constitution en vue du relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée et que la prévoyance vieillesse était liée à cet objet, le projet devait obligatoirement recueillir la double majorité du peuple et des cantons. Néanmoins, un comité issu de syndicats et de cercles de gauche de Suisse romande a lancé avec succès le référendum contre la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse. Partant, les électrices et électeurs ont été confrontés à une situation inhabituelle : ils ont dû se prononcer deux fois sur la prévoyance vieillesse de manière simultanée alors que les objets soumis au vote étaient liés – autrement que dans le cas d'une initiative et d'un contre-projet.

Les deux objets ont été rejetés. Comme cela était prévisible, l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS a échoué de justesse (49,95% de oui) à la majorité du peuple, mais plus nettement à la majorité des cantons, alors que la loi fédérale a été rejetée par 52,7% des votants.

<sup>9</sup> Au sein des associations économiques, on note toutefois des différences entre les régions linguistiques. D'importantes associations patronales de Suisse romande (le Centre Patronal et la Fédération des Entreprises Romandes) ont par exemple recommandé d'accepter l'objet.

<sup>10</sup> Des divergences non négligeables ont été observées dans ce domaine : le PLR du canton du Jura a recommandé de voter « oui », le PS de Genève « non », les Vert'libéraux des cantons de Schwyz et de Bâle-Campagne « non » et les assemblées des délégués cantonales des Verts de Genève et de Vaud ont accordé la liberté de vote.



## La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Etant donné que les électrices et électeurs ont souvent voté de la même façon pour les deux objets (91%), les schémas comportementaux ne présentent que des différences minimales. Certes, les pourcentages ont été présentés pour les deux objets dans les tableaux correspondants. Pour les raisons susmentionnées, il ne sera cependant fait référence qu'à la prévoyance vieillesse 2020 dans le texte. Ainsi, sauf mention contraire, tous les pourcentages indiqués se rapportent à la *loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020*.

La campagne a tourné essentiellement autour de la répartition des charges entre les générations et les sexes. En outre, les avis des deux camps ont divergé sur la question de savoir qui bénéficierait actuellement du système en place et aux dépens de qui les économies seraient réalisées. Les opposants ont argué que la réforme se ferait au détriment des femmes et des jeunes tandis que ses partisans ont affirmé qu'au final, les avantages l'emporteraient pour ces deux groupes. C'est vraisemblablement ce contexte peu clair qui explique qu'aucune différence notable n'ait été observée entre les générations ou les classes d'âge en matière de comportement de vote (tableau 4-1). Les femmes ont rejeté la prévoyance vieillesse 2020 dans des proportions semblables aux hommes. D'un point de vue statistique, la faible différence observée dans l'échantillon (1,4 point de pourcentage) n'est pas significative.<sup>11</sup>

Il en va de même pour les groupes d'âge : les jeunes (18 à 29 ans) ont glissé presque aussi souvent un oui (51%) qu'un non (49%) dans les urnes. Chez les votants plus âgés, la proportion de voix pour et contre est également similaire. Seuls les seniors (à partir de 60 ans) ont été plus nombreux à désapprouver la réforme (58% de non). Ainsi, ni les femmes ni les jeunes n'ont eu une incidence déterminante sur le résultat de la réforme des retraites – du moins pas au niveau national.<sup>12</sup>

Le niveau de formation a en revanche influé sur le comportement aux urnes. Les personnes diplômées de l'université ont été environ deux tiers à plébisciter la réforme (64%) tandis que les électrices et électeurs titulaires d'un diplôme d'une école professionnelle l'ont rejetée à 63%. Une situation similaire se dessine lorsque l'on examine la décision à l'aune du revenu équivalent : les plus aisés avaient une position plutôt favorable vis-à-vis de l'objet, contrairement aux bas revenus qui y étaient plutôt opposés. A cet égard, le constat est le même que l'on considère le niveau de revenu objectif ou subjectif : les votantes et votant estimant qu'ils arrivent plus ou moins, ou à peine, à joindre les deux bouts avec leur revenu ont voté « non » tandis que les personnes se jugeant bien loties ont voté « oui » à une courte majorité.

**Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)**

| Critères     | Oui au <u>financement</u><br><u>additionnel de l'AVS</u><br>en % (n) | Oui à la <u>prévoyance</u><br><u>vieillesse 2020</u> en %<br>(n) | V de<br>Cramer/erreur<br>standard |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Total</b> | <b>50 (1003)</b>                                                     | <b>47 (991)</b>                                                  |                                   |
| <b>Sexe</b>  |                                                                      |                                                                  | <b>n.s./n.s.</b>                  |
| Hommes       | 52 (508)                                                             | 48 (503)                                                         | +/-4,3/+/-4,4                     |
| Femmes       | 48 (495)                                                             | 47 (488)                                                         | +/-4,4/+/-4,4                     |

<sup>11</sup> Dans notre échantillon, les femmes ont toutefois voté un peu plus souvent blanc que les hommes.

<sup>12</sup> Il n'est pas à exclure qu'au niveau des régions linguistiques, il existe des différences combinées entre les sexes et les générations. En Suisse romande, la différence entre les jeunes hommes et les jeunes femmes est par exemple de près de 20 points de pourcentage (54% contre 35% de oui) dans notre échantillon. Toutefois, le nombre de cas se rapportant à ces groupes de critères aux multiples combinaisons croisées est si faible qu'il n'est pas possible d'en tirer des informations statistiquement étayées.



| Age                                                                                       |          |          | n.s./n.s.                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------------------------|
| 18 à 29 ans                                                                               | 55 (110) | 51 (110) | +/-9,3/+/-9,3              |
| 30 à 39 ans                                                                               | 53 (71)  | 57 (69)  | +/-11,6/+/-11,7            |
| 40 à 49 ans                                                                               | 56 (115) | 52 (118) | +/-9,1/+/-9,0              |
| 50 à 59 ans                                                                               | 48 (213) | 48 (207) | +/-6,7/+/-6,8              |
| 60 à 69 ans                                                                               | 48 (223) | 42 (219) | +/-6,6/+/-6,5              |
| 70 ans et plus                                                                            | 46 (271) | 42 (268) | +/-5,9/+/-5,9              |
| <b>Niveau de formation (diplôme)</b>                                                      |          |          | <b>V = 0,21***/0,23***</b> |
| Sans formation post-obligatoire                                                           | 40 (99)  | 39 (97)  | +/-9,7/+/-9,7              |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage                                          | 40 (388) | 37 (385) | +/-4,9/+/-4,8              |
| Maturité/formation professionnelle supérieure                                             | 51 (210) | 46 (205) | +/-6,8/+/-6,8              |
| Haute école spécialisée/université/EPF                                                    | 64 (302) | 64 (300) | +/-5,4/+/-5,4              |
| <b>Estimation subjective du niveau de revenu : le revenu net perçu est-il suffisant ?</b> |          |          | <b>V = 0,14***/0,14***</b> |
| Oui                                                                                       | 53 (764) | 51 (749) | +/-3,5/+/-3,6              |
| Plus ou moins                                                                             | 45 (166) | 42 (171) | +/-7,6/+/-7,4              |
| Non                                                                                       | 26 (69)  | 23 (67)  | +/-10,1/+/-10,3            |
| <b>Revenu équivalent</b>                                                                  |          |          | <b>V = 0,18***/0,17***</b> |
| 1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3200)                                                     | 43 (185) | 41 (179) | +/-7,1/+/-7,2              |
| 2 <sup>e</sup> quartile (CHF 3201-4600)                                                   | 40 (222) | 38 (218) | +/-6,4/+/-6,4              |
| 3 <sup>e</sup> quartile (CHF 4601-6640)                                                   | 64 (234) | 60 (235) | +/-6,2/+/-6,3              |
| 4 <sup>e</sup> quartile (> CHF 6640)                                                      | 52 (249) | 50 (249) | +/-6,2/+/-6,2              |

Après le scrutin, la question de savoir qui avait fait capoter la réforme des retraites a été l'une des questions récurrentes. Comme bien souvent, ce n'est pas un unique camp politique qui a scellé le destin de l'objet (tableau 4-2). Dans ce cas, c'est essentiellement la grande discipline de vote dont ont fait preuve les partisans de l'UDC qui a eu raison du projet. 84% d'entre eux ont rejeté la prévoyance vieillesse. Habituellement, on n'observe un comportement de vote aussi fermé de la part des sympathisants de l'UDC que lors de votations sur des thèmes ayant trait à la politique migratoire ou européenne. Sur les questions de politique sociale, précisément, les partisans de l'UDC s'écartent fréquemment de la ligne du parti.<sup>13</sup> La réforme des retraites présentée cette fois-ci a donc fait exception à la règle, bien que l'UDC n'ait même pas mené la campagne de l'opposition. Les sympathisants du PLR ont également voté majoritairement « non ». Cependant, le rapport de voix (40% de oui contre 60% de non) était beaucoup plus serré que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre en raison de la cohésion affichée à la tête du parti<sup>14</sup>. En bref, en dépit du non franc et massif de l'UDC, la prévoyance vieillesse 2020 aurait pu passer la rampe, du fait de l'opposition relativement timide des sympathisants du PLR, si les partisans des partis soutenant la réforme avaient suivi de manière disciplinée la ligne de leur formation. Il n'en a toutefois pas été ainsi. Les sympathisants du PDC ont largement dérogé au mot d'ordre de leur parti, qui préconisait le oui : 46 pour cent ont désapprouvé la prévoyance vieillesse 2020.

<sup>13</sup> Ci-après les chiffres indiquant dans quelles proportions les partisans de l'UDC ont dévié de la ligne du parti (mot d'ordre de l'assemblée des délégués nationale) lors de récentes votations portant sur la politique sociale, en points de pourcentage : initiative AVSplus : 34 ; initiative 1:12 : 29 ; LPP : 73 ; 11<sup>e</sup> révision de l'AVS : 59.

<sup>14</sup> Lors de l'assemblée des délégués du PLR, 256 délégués se sont prononcés contre la prévoyance vieillesse 2020, tandis que seuls cinq ont voté pour et quatre se sont abstenus.

Chez les Vert'libéraux et les Verts, le non atteignait également une proportion relativement élevée (respectivement 36% et 35%). Quant aux sympathisants du PS, ils n'ont certes pas tourné le dos à leur conseiller fédéral en votant « oui » à 76 pour cent, mais au vu du rapport de voix serré, ils auraient dû appuyer davantage leur parti – comme c'est d'ailleurs habituel sur les thèmes migratoires<sup>15</sup> – afin de faire passer la réforme des retraites.

Comment s'est comportée la gauche<sup>16</sup> en Suisse romande, eu égard au référendum ayant émané de ses rangs ? La part de sympathisants ayant soutenu la prévoyance vieillesse 2020 est en effet plus faible ici (68%) qu'au sein de la gauche de Suisse alémanique (76%). Mais ce « détournement » n'a pas été déterminant, étant donné que les électrices et électeurs du centre ont rejeté le projet des deux côtés du « Röstigraben » (avec respectivement 58% et 51% de non).

La confiance dans le Conseil fédéral a été un élément essentiel : les personnes méfiantes à son égard ont largement repoussé l'objet (80%) tandis que les personnes qui placent leur confiance dans celui-ci l'ont majoritairement approuvé (58%). Par ailleurs, la confiance témoignée au gouvernement a joué un rôle indépendamment de la sensibilité politique des électeurs. Les sympathisants du PLR et du PDC ayant peu confiance dans le gouvernement ont rejeté le projet de manière beaucoup plus marquée (79% de non à chaque fois) que ceux qui lui témoignent de la confiance (respectivement 58% et 42%). Il en va de même pour celles et ceux qui indiquent ne soutenir aucun parti : la grande majorité des personnes en principe méfiantes à l'égard du gouvernement ont refusé le projet (75%) tandis que celles qui lui manifestent de la confiance se trouvaient à parts égales dans le camp du oui et du non.

Les valeurs n'ont joué qu'un rôle secondaire. Si les positions de gauche en matière de politique sociale, à l'image d'un Etat social fort, d'impôts élevés sur les hauts revenus et d'une plus forte régulation étatique, ont favorisé un vote en faveur du projet, elles n'ont pas eu d'impact décisif sur le résultat, loin de là. Les personnes plaçant par exemple pour un Etat social fort n'ont pas toutes glissé un oui dans les urnes : en effet, non moins de 43 pour cent d'entre elles ont voté « non ». Les votantes et votants n'ont à l'évidence pas assimilé la réforme des retraites à une question de vision du monde idéologique. La loyauté au parti était plus importante.

**Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)**

| Critères                   | Oui au<br>financement<br>additionnel de<br>l'AVS en % (n) | Oui à la<br>prévoyance<br>vieillesse 2020 en<br>% (n) | V de<br>Cramer/erreur<br>standard |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Total</b>               | <b>50 (1003)</b>                                          | <b>47 (991)</b>                                       |                                   |
| <b>Sympathie politique</b> |                                                           |                                                       | <b>V = 0,42***/0,40***</b>        |
| PLR                        | 42 (221)                                                  | 40 (219)                                              | +/-6,5/+/-6,5                     |
| PDC                        | 55 (118)                                                  | 54 (113)                                              | +/-9,0/+/-9,2                     |
| PS                         | 81 (202)                                                  | 76 (205)                                              | +/-5,4/+/-5,8                     |
| UDC                        | 18 (151)                                                  | 16 (146)                                              | +/-6,1/+/-5,9                     |
| PVL                        | 66 (40)                                                   | 64 (41)                                               | +/-14,7/+/-14,7                   |
| Les Verts                  | 73 (49)                                                   | 65 (49)                                               | +/-12,4/+/-13,4                   |
| Autre parti                | 44 (50)                                                   | 42 (47)                                               | +/-13,8/+/-14,1                   |
| Aucun parti                | 44 (172)                                                  | 42 (171)                                              | +/-7,4/+/-7,4                     |

<sup>15</sup> Lors de la votation sur la naturalisation facilitée, la part de partisans du PS s'étant écartés de la ligne du parti s'élevait à 12%, lors de l'initiative de mise en œuvre à 7%, lors de l'initiative Ecopop à 18% et lors de l'initiative contre l'immigration de masse à 16%.

<sup>16</sup> On entend par là les personnes qui se situent à gauche du centre sur l'échelle gauche-droite.

|                                                                    |          |          |                            |
|--------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------------------------|
| <b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>                         |          |          | <b>V = 0,36***/0,35***</b> |
| Tout à gauche (0-2)                                                | 85 (65)  | 84 (61)  | +/-8,7/+/-9,2              |
| Gauche (3,4)                                                       | 75 (193) | 69 (195) | +/-6,1/+/-6,5              |
| Centre (5)                                                         | 47 (336) | 44 (330) | +/-5,3/+/-5,4              |
| Droite (6,7)                                                       | 42 (252) | 38 (251) | +/-6,1/+/-6,0              |
| Tout à droite (8-10)                                               | 23 (114) | 21 (113) | +/-7,7/+/-7,5              |
| <b>Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)</b>                    |          |          | <b>V = 0,28***/0,26***</b> |
| Très faible à faible (0-4)                                         | 22 (86)  | 20 (83)  | +/-9,4/+/-8,9              |
| Moyenne (5)                                                        | 28 (108) | 24 (104) | +/-8,5/+/-8,2              |
| Elevée (6,7)                                                       | 48 (313) | 46 (314) | +/-5,5/+/-5,5              |
| Très élevée (8-10)                                                 | 62 (495) | 58 (487) | +/-4,3/+/-4,4              |
| <b>Valeur : Etat social fort vs Etat social faible</b>             |          |          | <b>V = 0,17***/0,19***</b> |
| Etat social bien développé                                         | 59 (528) | 57 (516) | +/-4,2/+/-4,3              |
| Valeur mixte                                                       | 44 (356) | 40 (355) | +/-5,2/+/-5,1              |
| Etat social faiblement développé                                   | 35 (96)  | 31 (96)  | +/-9,5/+/-9,3              |
| <b>Valeur : intervention étatique vs concurrence sur le marché</b> |          |          | <b>V = 0,19***/0,18***</b> |
| Davantage d'interventions de l'Etat                                | 56 (195) | 50 (196) | +/-7,0/+/-7,0              |
| Valeur mixte                                                       | 59 (400) | 57 (390) | +/-4,8/+/-4,9              |
| Davantage de concurrence                                           | 39 (365) | 37 (362) | +/-5,0/+/-5,0              |

En raison du contexte particulier, à savoir deux objets liés, une autre question se pose : quelles ont été les constellations de voix quant aux deux objets ? D'un point de vue strictement rationnel, une seule combinaison était possible pour les partisans de la réforme des retraites : un double oui. Du fait du lien entre les deux objets, tout autre comportement augmentait la probabilité de rejet du paquet de mesures. 47 pour cent des votants effectifs<sup>17</sup> ont voté deux fois « non » tandis que 44 pour cent ont voté « oui » aux deux objets. 6 pour cent ont approuvé le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée tout en rejetant la réforme, tandis que 3 pour cent ont fait exactement le contraire.

## Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recueillis à l'aide d'une question ouverte. Les personnes interrogées pouvaient alors citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc, puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités (première réponse ou raison principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (ensemble des réponses) par les partisans du oui ou du non.

Tout d'abord une remarque préalable concernant le recensement ou le classement des motifs pour les deux objets ayant trait à la retraite : premièrement, étant donné que les deux objets étaient liés, les personnes sondées ont souvent renvoyé à l'objet qui avait été évoqué en premier lorsqu'elles étaient interrogées sur les motifs de leur choix. Nous avons *remplacé* ce type de références (« même motif que pour l'autre objet ») par les motifs de fond correspondants, cités dans le cadre du premier objet, aux fins de l'évaluation. Deuxièmement, sans surprise, les motifs invoqués concernant le *financement additionnel de l'AVS* ne se rapportaient pas toujours au relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, loin de là. Souvent, des raisons plaidant pour ou contre la *réforme des retraites en général* ont été citées.

<sup>17</sup> Les personnes ayant voté blanc n'ont pas été prises en compte.

Malgré tout, les motifs d'approbation et de rejet des *deux* objets seront présentés ci-après car une part non négligeable des votantes et votants a opéré des distinctions entre les deux projets dans leur argumentation. Ainsi, à la question de savoir pourquoi les personnes sondées plébiscitaient le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, celles-ci ont très fréquemment avancé des motifs *financiers* alors que pour la prévoyance vieillesse 2020, la grande partie des arguments fournis ne faisaient pas référence au financement de l'AVS, mais à d'autres aspects (répartition des charges, etc.).

La plupart des **motifs d'approbation du financement additionnel de l'AVS** se rapportaient effectivement au financement de l'AVS. La comparaison avec les motifs afférents à la prévoyance vieillesse montrera qu'il ne s'agit probablement pas du motif *principal* pour la *réforme des retraites en général*. Compte tenu du contexte spécifique, les personnes interrogées l'ont gardé afin de justifier leur décision au sujet de la prévoyance vieillesse 2020. Près de la moitié (49%) des personnes ayant adhéré au financement additionnel de l'AVS ont essentiellement justifié leur choix par le fait que la réforme permettrait de maintenir le niveau des prestations de rente.<sup>18</sup> Au sein de ce groupe de motivations, les explications se rapportant explicitement à la taxe sur la valeur ajoutée ont en revanche été minoritaires.

Derrière la stabilisation du niveau des rentes, la nécessité de réforme arrive en deuxième position des motifs d'approbation les plus fréquemment cités. 20 pour cent des premières raisons mentionnées entrent dans cette catégorie, la plupart des votantes et votants ayant invoqué les défis démographiques à cet égard.

9 pour cent des partisans du oui ont soutenu la réforme parce qu'ils estimaient qu'il s'agissait d'un compromis équilibré. En outre, ces personnes ont indiqué que le Parlement avait travaillé particulièrement longtemps dessus ou qu'aucune autre réforme ne serait passée au Parlement ou devant le peuple. 4 pour cent ont explicitement salué une extension de l'AVS ou l'augmentation des rentes pour les nouveaux retraités (p. ex. « Je souhaite les 70 francs »).

**Tableau 4-3 : motifs d'approbation du financement additionnel de l'AVS (en % des votes positifs)**

|                                                                                                   | Premières réponses |     | Ensemble des réponses |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----|-----------------------|-----|
|                                                                                                   | en %               | n   | en %                  | n   |
| <b>Garantie du financement de l'AVS</b>                                                           | <b>49</b>          |     | <b>67</b>             |     |
| Généralités : pour assurer le financement de l'AVS                                                | 30                 | 169 | 37                    | 208 |
| Spécificités : l'augmentation de la TVA représente une mesure de financement équitable/acceptable | 12                 | 68  | 19                    | 106 |
| Généralités : bon financement/financement équitable                                               | 5                  | 28  | 8                     | 45  |
| Autres arguments en faveur de la garantie du financement                                          | 2                  | 12  | 3                     | 16  |
| <b>Nécessité/Urgence d'une réforme</b>                                                            | <b>20</b>          |     | <b>27</b>             |     |
| Réforme (urgente) nécessaire/immobilisme dans ce domaine                                          | 14                 | 80  | 17                    | 94  |
| Nécessité de réformer pour les jeunes/pour l'avenir de l'AVS                                      | 3                  | 16  | 5                     | 29  |
| Nécessité d'avaler une couleuvre (« mal nécessaire », etc.)                                       | 3                  | 20  | 5                     | 31  |
| <b>La réforme représente un compromis (équilibré)</b>                                             | <b>9</b>           | 52  | <b>12</b>             | 69  |
| <b>Pour une extension de l'AVS/des rentes plus élevées</b>                                        | <b>4</b>           | 24  | <b>7</b>              | 38  |
| <b>Harmonisation de l'âge de départ à la retraite des hommes et des femmes</b>                    | <b>1</b>           | 4   | <b>1</b>              | 7   |
| <b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)                                          | <b>6</b>           | 34  | <b>9</b>              | 49  |
| <b>Généralités</b> (« bonne chose », etc.)                                                        | <b>4</b>           | 20  | <b>5</b>              | 28  |
| <b>Motifs divers</b>                                                                              | <b>4</b>           | 25  | <b>7</b>              | 42  |

<sup>18</sup> L'affirmation suivante est par exemple représentative de ce groupe de motivations : « Nous n'avons pas d'argent dans les caisses, celui-ci doit bien venir de quelque part. »

|                                   |            |            |            |            |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Ne sait pas/pas de réponse</b> | <b>3</b>   | <b>16</b>  | <b>3</b>   | <b>16</b>  |
| <b>Total</b>                      | <b>100</b> | <b>569</b> | <b>138</b> | <b>778</b> |

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

La **raison principale d'approbation de la prévoyance vieillesse 2020** a été le véritable besoin de réforme. 41 pour cent des personnes sondées ont donné cette explication comme motif principal de leur vote. Dans la majeure partie des cas (31%), les personnes ayant fourni ce type de réponses ont argué qu'aucune réforme n'avait abouti depuis 20 ans<sup>19</sup> et que l'évolution démographique imposait de transformer le système. Les arguments selon lesquels il fallait « assurer la prévoyance vieillesse pour l'avenir et les générations futures » entrent en outre dans cette catégorie. Certaines personnes ont explicitement indiqué (5%) ne pas avoir été complètement convaincues par la réforme mais l'avoir approuvée en raison de l'urgence qu'il y a à agir. Les explications sont par ailleurs nuancées. Il n'est également pas rare que des justifications extrêmement générales aient été fournies. Par exemple, une personne interrogée a simplement répondu : « Il faut qu'il se passe quelque chose. » Nous avons regroupé ce type de motivations sous la catégorie « Nécessité d'une réforme ».

Le fait que le projet ait représenté un compromis a été un autre motif assez fréquemment cité (12%). Encore une fois, de telles explications ne laissent bien souvent pas transparaître un grand enthousiasme pour la réforme, mais selon ce qu'ont indiqué nombre d'électrices et d'électeurs, il s'agit en définitive du meilleur compromis possible. Juste derrière suit la volonté d'assurer le financement de l'AVS (9%). En rapport avec le financement additionnel de l'AVS, cette réponse a encore été fournie par 49 pour cent des personnes sondées et représente dès lors le motif d'approbation principal.

6% ont estimé que leur vote permettrait essentiellement de renforcer le premier pilier et pour 3 pour cent, l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite des hommes et des femmes a constitué la principale raison de voter « oui ». Les autres réponses font référence à des recommandations (8%), à des raisons extrêmement générales (5%, comme par exemple « Je suis convaincu que la démarche est judicieuse »), à divers autres motifs (8%), et en dernier lieu aussi aux « Ne sait pas » (7%). Par ailleurs, aucune différence significative n'a été constatée entre les différentes régions linguistiques.

En bref, les personnes ayant voté « oui » l'ont rarement fait avec la conviction que la réforme des retraites représentait la solution idéale. Elles ont davantage agi ainsi car elles voyaient dans cette proposition un compromis aussi nécessaire qu'urgent ou équilibré. Il reste à savoir si les électrices et électeurs ayant approuvé la réforme essentiellement en raison de l'immobilisme qui règne dans ce domaine depuis des décennies feront le même choix lors de la prochaine réforme des retraites, où l'enjeu ne sera assurément pas moindre.

**Tableau 4-4 : motifs d'approbation de la prévoyance vieillesse 2020 (en % des votes positifs)**

|                                                              | Premières réponses |           | Ensemble des réponses |           |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|-----------------------|-----------|
|                                                              | en %               | n         | en %                  | n         |
| <b>Nécessité/Urgence d'une réforme</b>                       | <b>41</b>          |           | <b>60</b>             |           |
| Réforme (urgente) nécessaire/immobilisme dans ce domaine     | 31                 | 162       | 40                    | 207       |
| Nécessité de réformer pour les jeunes/pour l'avenir de l'AVS | 5                  | 28        | 10                    | 50        |
| Nécessité d'avalier une couleuvre (« mal nécessaire », etc.) | 5                  | 27        | 10                    | 55        |
| <b>La réforme représente un compromis (équilibré)</b>        | <b>12</b>          | <b>65</b> | <b>18</b>             | <b>95</b> |

<sup>19</sup> L'affirmation suivante, fournie par une personne sondée, en est un exemple : « Depuis 20 ans, on travaille sur une réforme. C'est ce qui la rendait si importante, même si je n'étais pas convaincu à 100%. »

|                                                                                            |            |            |            |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Garantie du financement de l'AVS</b>                                                    | <b>9</b>   |            | <b>15</b>  |            |
| Garantie du financement de l'AVS/maintien du niveau de prestations                         | 7          | 39         | 10         | 53         |
| Autres arguments en faveur de la garantie du financement                                   | 2          | 9          | 5          | 25         |
| <b>Pour une extension de l'AVS/des rentes plus élevées</b>                                 | <b>6</b>   | <b>29</b>  | <b>9</b>   | <b>47</b>  |
| <b>Harmonisation de l'âge de départ à la retraite des hommes et des femmes</b>             | <b>3</b>   | <b>14</b>  | <b>7</b>   | <b>37</b>  |
| <b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)                                   | <b>8</b>   | <b>40</b>  | <b>13</b>  | <b>69</b>  |
| <b>Généralités</b> (« bonne chose », etc.)                                                 | <b>5</b>   | <b>26</b>  | <b>7</b>   | <b>37</b>  |
| <b>Motifs divers</b> (p. ex. « aucune chance de trouver un emploi à un âge avancé », etc.) | <b>8</b>   | <b>41</b>  | <b>15</b>  | <b>76</b>  |
| <b>Ne sait pas/pas de réponse</b>                                                          | <b>7</b>   | <b>38</b>  | <b>7</b>   | <b>38</b>  |
| <b>Total</b>                                                                               | <b>100</b> | <b>518</b> | <b>151</b> | <b>789</b> |

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Dans les **motifs de rejet du financement additionnel de l'AVS**, une raison ressort : le refus d'augmenter la taxe sur la valeur ajoutée pour financer l'AVS. 23 pour cent des premières réponses y font référence. La plupart du temps, la critique pointait un détournement de la finalité, une baisse du pouvoir d'achat ou un refus d'augmenter les taxes de manière générale (21%). 2 pour cent ont explicitement indiqué qu'à leurs yeux, la taxe sur la valeur ajoutée était antisociale.

En outre, un grand nombre d'autres motifs ont été mentionnés. Cependant, étant donné qu'ils se rapportaient à la réforme de la prévoyance vieillesse, ils seront traités dans la section suivante (tableau 4-6).

**Tableau 4-5 : motifs de refus du financement additionnel de l'AVS (en % des votes négatifs)**

|                                                                                                                                                              | <b>Premières réponses</b> |           | <b>Ensemble des réponses</b> |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------|------------------------------|-----------|
|                                                                                                                                                              | en %                      | n         | en %                         | n         |
| <b>Contre l'augmentation de la TVA</b>                                                                                                                       | <b>23</b>                 |           | <b>29</b>                    |           |
| Généralités : contre l'augmentation de la TVA (p. ex. « détournement de la finalité », « contre une augmentation des taxes », « baisse du pouvoir d'achat ») | 21                        | 92        | 27                           | 115       |
| Autres arguments contre l'augmentation de la TVA                                                                                                             | 2                         | 9         | 2                            | 11        |
| <b>Contre le supplément de 70 francs</b>                                                                                                                     | <b>11</b>                 | <b>49</b> | <b>16</b>                    | <b>70</b> |
| <b>Projet d'extension/semblant de réforme</b>                                                                                                                | <b>10</b>                 | <b>43</b> | <b>15</b>                    | <b>65</b> |
| <b>Réforme injuste</b>                                                                                                                                       | <b>9</b>                  | <b>37</b> | <b>11</b>                    | <b>50</b> |
| <b>Mélange de l'AVS et de la prévoyance professionnelle</b>                                                                                                  | <b>6</b>                  | <b>27</b> | <b>8</b>                     | <b>35</b> |
| <b>Réforme pas nécessaire</b>                                                                                                                                | <b>4</b>                  | <b>16</b> | <b>4</b>                     | <b>19</b> |
| <b>Relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes</b>                                                                                                | <b>4</b>                  | <b>16</b> | <b>6</b>                     | <b>26</b> |
| <b>Contre l'abaissement du taux de conversion</b>                                                                                                            | <b>1</b>                  | <b>5</b>  | <b>2</b>                     | <b>7</b>  |
| <b>Ne m'apporte rien à titre personnel</b>                                                                                                                   | <b>3</b>                  | <b>13</b> | <b>5</b>                     | <b>20</b> |

| Généralités                                                                                        | 12  |     | 15  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|-----|
| Trop complexe                                                                                      | 5   | 22  | 7   | 28  |
| Autres généralités (« pas nécessaire, pas clair, pas réfléchi jusqu'au bout, pas réaliste », etc.) | 7   | 29  | 8   | 34  |
| Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)                                                  | 6   | 25  | 7   | 30  |
| Motifs divers                                                                                      | 7   | 31  | 9   | 42  |
| Ne sait pas/pas de réponse                                                                         | 5   | 22  | 5   | 22  |
| Total                                                                                              | 100 | 434 | 132 | 574 |

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

Tandis que chez les partisans du oui, deux motivations dominaient, chez les **partisans du non**, c'est bien plus la *somme d'un grand nombre de raisons* qui a fait échouer la **prévoyance vieillesse 2020**. En outre, des disparités importantes ont été observées entre les régions linguistiques. A l'échelle de la Suisse, l'augmentation forfaitaire de la rente AVS de 70 francs par mois est le motif de refus qui a trouvé le plus grand écho. 19 pour cent des premières réponses et 28 pour cent de l'ensemble des réponses faisaient référence à ce supplément très controversé. Toutefois, il serait hâtif de conclure que toutes les personnes interrogées qui ont argumenté en ce sens refusent par principe une extension de l'AVS. En effet, une majorité relative de celles qui ont critiqué le supplément ne se sont pas opposées à l'augmentation en elle-même, mais ont davantage déploré le fait que les bénéficiaires de rentes actuels – bien souvent ces personnes elles-mêmes – en seraient privés (7%). Certaines ont également rejeté le supplément de manière générale (5%), le considérant comme allant à l'encontre du principe de solidarité (principe de l'arrosoir) ou comme une mesure absurde qui détruirait d'emblée les économies prévues de la réforme (6%). Dès lors, bien que les 70 francs ont constitué l'un des motifs de refus principaux, on ne saurait cependant en conclure à un rejet général d'une extension de l'AVS.

L'opposition au relèvement de l'âge de départ à la retraite pour les femmes a également poussé un nombre important d'électrices et d'électeurs (12%) à glisser un « non » dans les urnes. Concernant ce motif, le référendum lancé expressément au nom des femmes par des syndicats de Suisse romande est apparu de manière notable : tandis que seuls 8 pour cent des Suisses alémaniques et 15 pour cent des Suisses italiens ayant voté « non » ont invoqué le relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes comme raison principale de leur refus, en Suisse romande, cette motivation a été la première citée, et de loin (29%).<sup>20</sup>

Environ un partisan du non sur dix (11%) a été intimidé par l'étendue du paquet de mesures. Ces électeurs ont essentiellement regretté le mélange des deux régimes de prévoyance (premier et deuxième piliers), mais une partie d'entre eux ont également critiqué le fait que les nombreuses mesures compensatoires aient rendu la réforme opaque. Pour 9 pour cent, la répartition des charges, jugée inéquitable, a été le motif principal de refus. Environ la moitié de ces réponses (5%) font référence à la solidarité entre les générations. En d'autres termes, seuls 5 pour cent ont argué spontanément que la réforme se faisait au détriment des jeunes et qu'il convenait à ce titre de la rejeter. Etant donné que les opposants à la prévoyance vieillesse 2020 ont considérablement misé sur les voix des jeunes, ce faible pourcentage est surprenant. Plus étonnant encore, même les jeunes partisans du non (18 à 29 ans) se sont rarement perçus (8%) comme les perdants de la réforme.

<sup>20</sup> Si, en Suisse romande, les femmes ont évoqué le relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes plus fréquemment (33%) que les hommes (24%), les deux sexes ont invoqué ce motif dans des proportions plus élevées qu'en Suisse alémanique ou italienne.

Au-delà de ces motivations, un grand nombre de raisons ont encore été invoquées pour justifier le refus de l'objet : 7 pour cent des partisans du non ont rejeté le projet parce qu'ils estimaient qu'il s'agissait d'un semblant de réforme ou d'un projet d'extension. 5 pour cent des personnes sondées ont dénoncé le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée comme une mesure antisociale et inadaptée pour réformer le financement de la prévoyance vieillesse. 4 pour cent étaient d'avis qu'elles ne bénéficieraient pas de la réforme et 2 pour cent se sont opposées à l'abaissement du taux de conversion au sein des caisses de pensions.

Enfin, des motifs sans rapport avec le contenu du projet ont également été évoqués. 6 pour cent des personnes se sont plaintes de la trop grande complexité de l'objet tandis que 9 pour cent ont exprimé un mécontentement général. 5 pour cent ont suivi des recommandations, 6 pour cent ont mentionné d'autres raisons et encore 6 pour cent ont été incapables de citer un motif de refus.

En résumé, nous retiendrons qu'une fois encore, la formule selon laquelle un trop grand nombre d'obstacles mènent à l'échec s'est confirmée lors d'un référendum. Aucun des motifs de refus n'aurait pu à *lui seul* réduire la réforme de la prévoyance vieillesse à néant, mais la somme de ceux-ci a forcé la majorité. Etant donné que l'écart était extrêmement serré (52,7%), il serait en principe facile d'affirmer que *chacune* des raisons a été décisive, mais en réalité, c'est bel et bien additionnées qu'elles ont fait échouer le projet.

**Tableau 4-6 : motifs de refus de la prévoyance vieillesse 2020 (en % des votes négatifs)**

|                                                                                                                                                                                  | Premières réponses |           | Ensemble des réponses |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|-----------------------|-----------|
|                                                                                                                                                                                  | en %               | n         | en %                  | n         |
| <b>Référence au supplément de 70 francs</b>                                                                                                                                      | <b>19</b>          |           | <b>28</b>             |           |
| Globalement contre le supplément (« le supplément n'apporte rien », etc.)                                                                                                        | 5                  | 23        | 8                     | 40        |
| Supplément de 70 francs injuste vis-à-vis des bénéficiaires de rentes actuels (« AVS à deux vitesses »)                                                                          | 7                  | 35        | 11                    | 51        |
| Autres arguments contre les 70 francs (« mesure allant à l'encontre du principe de solidarité », « principe de l'arrosoir », « absurde pour un objet à visée économique », etc.) | 6                  | 31        | 10                    | 48        |
| <b>Relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes</b>                                                                                                                    | <b>12</b>          |           | <b>22</b>             |           |
| Globalement contre le relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes                                                                                                     | 10                 | 47        | 17                    | 81        |
| Autres arguments relatifs à l'âge de départ à la retraite des femmes (« les femmes ont beaucoup de travail domestique », « pas d'égalité en matière de salaires »)               | 3                  | 12        | 5                     | 23        |
| <b>Réforme surchargée</b>                                                                                                                                                        | <b>11</b>          |           | <b>15</b>             |           |
| Il n'est pas bon de mélanger les œuvres de prévoyance de l'AVS et des caisses de pensions                                                                                        | 6                  | 27        | 8                     | 37        |
| La réforme était surchargée, trop de mesures étaient mêlées, il n'est pas bon de lier des objets                                                                                 | 5                  | 22        | 7                     | 32        |
| <b>Réforme injuste/la réforme se fait unilatéralement aux dépens de certains groupes</b>                                                                                         | <b>9</b>           |           | <b>16</b>             |           |
| La réforme se fait au détriment des jeunes                                                                                                                                       | 5                  | 23        | 10                    | 44        |
| Réforme globalement injuste (« se fait au détriment des plus faibles », etc.)                                                                                                    | 4                  | 21        | 7                     | 33        |
| <b>Projet d'extension/semblant de réforme</b>                                                                                                                                    | <b>7</b>           | <b>31</b> | <b>16</b>             | <b>75</b> |
| <b>Contre le relèvement de la TVA (« taxe antisociale », etc.)</b>                                                                                                               | <b>5</b>           | <b>22</b> | <b>7</b>              | <b>34</b> |
| <b>Ne m'apporte rien à titre personnel</b>                                                                                                                                       | <b>4</b>           | <b>19</b> | <b>7</b>              | <b>34</b> |



|                                                                                                                  |            |            |            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Contre l'abaissement du taux de conversion</b>                                                                | <b>2</b>   | <b>8</b>   | <b>4</b>   | <b>18</b>  |
| <b>Généralités</b> (« intuition, pas réfléchi jusqu'au bout, pas réaliste », etc.)                               | <b>16</b>  |            | <b>19</b>  |            |
| Trop complexe/incompréhensible                                                                                   | 6          | 30         | 8          | 37         |
| Autres généralités                                                                                               | 9          | 44         | 12         | 55         |
| <b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)                                                         | <b>5</b>   | <b>26</b>  | <b>8</b>   | <b>37</b>  |
| <b>Motifs divers</b> (« l'AVS n'est pas si mal en point », « on ne trouve plus d'emploi à un âge avancé », etc.) | <b>6</b>   | <b>26</b>  | <b>15</b>  | <b>73</b>  |
| <b>Ne sait pas/pas de réponse</b>                                                                                | <b>6</b>   | <b>27</b>  | <b>6</b>   | <b>27</b>  |
| <b>Total</b>                                                                                                     | <b>100</b> | <b>473</b> | <b>163</b> | <b>779</b> |

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.*

## L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (tableaux 4-7 à 4-9). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision. Etant donné que la manière de concevoir les deux projets est particulièrement similaire, les résultats relatifs à l'accueil des différents arguments ont tous, à une exception près (voir tableau 4-9), été associés à la décision de vote sur la *prévoyance vieillesse 2020*.

L'**argument en faveur de la réforme** selon lequel il faut flexibiliser l'âge de la retraite pour tenir compte des réalités du travail et de la vie a fait l'unanimité. 84 pour cent des votants approuvent cette proposition, et les divergences d'opinions sont moindres entre les deux camps. En bref, la flexibilisation de l'âge de la retraite rencontre un accueil favorable partout. Une prochaine réforme des rentes ne saurait échouer pour cette raison.

La nécessité d'abaisser le taux de conversion en raison de l'augmentation de l'espérance de vie est également un argument qui semble évident pour une majorité des votants (61%). Même dans le camp du non, l'argument remporte une petite majorité (53%). Toutefois, être d'avis que le taux de conversion est trop élevé et en approuver l'abaissement sont deux choses différentes : dans le cadre de l'enquête Vox de 2010 relative au vote sur la LPP, un argument semblable avait même rencontré l'approbation de 78 pour cent des personnes interrogées. Toujours est-il que le projet a été *rejeté* à près de 73 pour cent des voix. Il ne s'agit donc pas d'un problème de perception des réalités démographiques, mais manifestement bien plus de mesures de compensation (en principe tolérées par de larges cercles de votants) avec lesquelles la baisse de la LPP sera amortie. Par ailleurs, l'approbation de l'argument comme quoi l'abaissement du taux de conversion est nécessaire a été nettement plus marquée chez les hommes (68%) que chez les femmes (54%), et davantage aussi chez les jeunes votants (18-29 ans : 73%) que chez leurs concitoyens plus âgés (50 ans et plus : 56%).

Un autre argument voulant que la réforme des retraites proposée vaille mieux que pas de réforme du tout a rallié une majorité des votantes et votants. 57 pour cent l'approuvent, et notamment 28 pour cent des opposants à la réforme. Ceci mérite un éclaircissement, car l'argument ne portait pas sur certaines mesures *isolées*, il présentait une sorte de bilan du projet dans sa globalité. Dès lors, pourquoi 28 pour cent ont-ils rejeté un projet qui, certes, ne les satisfaisait pas pleinement, mais apportait un certain *statu quo* ? L'analyse des motivations ne donne pas de résultats clairs à ce sujet, les raisons

qu'ils ont invoquées étant semblables à celles qu'ont données tous les opposants. Ceci étant, on peut spéculer sur le fait que ces personnes s'attendaient, en cas de rejet, à ce qu'une nouvelle réforme soit immédiatement mise sur les rails, une réforme plus satisfaisante qui vienne balayer ce *statu quo* indésirable.

Les arguments restants n'ont pas convaincu la majorité des votantes et votants de notre échantillon. L'argument présentant la réforme des retraites comme une solution sociale, sachant que la hausse des retraites profitera surtout aux faibles revenus, n'a juste pas rallié la moitié des personnes interrogées. 49 pour cent des participants adhèrent à la proposition et 44 pour cent la réfutent. Par ailleurs, l'argument n'a que modérément convaincu le groupe de personnes qu'il concernait de près, à savoir celui des faibles revenus. Seuls 51 pour cent des personnes au plus faible niveau de revenu (équivalence) et 44 pour cent au second niveau le plus faible sont d'accord avec cet argument. Paradoxalement, les grands revenus étaient plutôt convaincus que la réforme des rentes proposée profite aux faibles revenus. Les divergences entre hommes et femmes sont significatives. Les hommes étaient davantage (55%) à considérer la prévoyance vieillesse 2020 comme une solution sociale que les femmes (44%).

L'argument selon lequel la réforme des retraites proposée est un compromis équilibré a presque rallié la majorité. 49 pour cent des votants étaient d'accord avec cet énoncé. En revanche, l'opinion des partisans et opposants sur le sujet était diamétralement opposée : 82 pour cent des personnes ayant voté oui voyaient la réforme comme un compromis, tandis que 73 pour cent des opposants s'inscrivaient en faux. Bien entendu, cet argument était majoritairement défendu par les sympathisants des partis qui soutenaient la prévoyance vieillesse 2020. La cassure n'était pourtant pas si marquée que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. En effet, un nombre considérable de sympathisants de l'UDC et du PLR (33 et 38%) ont reconnu l'élément du compromis que présentait le projet. À l'opposé, les sympathisants du PS et du PDC n'étaient pas rares (26 et 34%) à ne pas trouver de compromis équilibré dans le projet, ignorant les lignes de leurs partis respectifs.

Deux arguments favorables à la réforme ont eu des difficultés à s'imposer auprès des votants. Le premier, qui arguait que la réforme proposée permettait de garantir les retraites jusqu'en 2030 au moins, a été accueilli avec scepticisme par 49 pour cent des votants. Deux opposants à la réforme sur trois (65%) n'ont accordé aucun crédit à cet énoncé, et pas loin d'un tiers (31%) des partisans n'ont pas été convaincus non plus. L'argument qui a atteint un résultat encore plus médiocre est celui qui entend que la réforme des retraites permettra de réduire les inégalités entre hommes et femmes dans le deuxième pilier. Ceci s'explique en grande partie parce que l'argument était mal compris de nombreuses personnes. Un cinquième des votants (19%) ne pouvaient se prononcer. Manifestement, beaucoup ne concevaient qu'à grand-peine en quoi la réforme des rentes réduirait les inégalités dans le deuxième pilier. L'analyse multivariée a aussi montré que cet argument n'a pas joué de rôle déterminant dans le résultat du vote.

**Tableau 4-7 : Accueil des arguments pour la réforme des rentes (en % des votants sur la prévoyance vieillesse 2020)**

| Arguments pour la réforme                                                                     |           | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|--------------|-------------|
| « L'augmentation de l'espérance de vie rend nécessaire l'abaissement du taux de conversion. » | Total     | 61       | 28           | 11          |
|                                                                                               | Partisans | 70       | 20           | 10          |
|                                                                                               | Opposants | 53       | 35           | 12          |
| « La réforme des retraites proposée est un compromis équilibré. »                             | Total     | 49       | 45           | 6           |
|                                                                                               | Partisans | 82       | 14           | 4           |
|                                                                                               | Opposants | 20       | 73           | 7           |

|                                                                                                                              |           |    |    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----|----|----|
| « Seule la réforme proposée permet de garantir les retraites jusqu'en 2030 au moins. »                                       | Total     | 42 | 49 | 9  |
|                                                                                                                              | Partisans | 60 | 31 | 8  |
|                                                                                                                              | Opposants | 26 | 65 | 9  |
| « La réforme des retraites proposée vaut mieux que pas de réforme du tout. »                                                 | Total     | 57 | 40 | 3  |
|                                                                                                                              | Partisans | 89 | 8  | 3  |
|                                                                                                                              | Opposants | 28 | 69 | 4  |
| « La réforme des retraites permettra de réduire les inégalités entre hommes et femmes dans le deuxième pilier. »             | Total     | 39 | 42 | 19 |
|                                                                                                                              | Partisans | 50 | 30 | 21 |
|                                                                                                                              | Opposants | 30 | 53 | 17 |
| « Les réalités du travail et de la vie ont changé. C'est pourquoi il faut flexibiliser l'âge de la retraite. »               | Total     | 84 | 14 | 2  |
|                                                                                                                              | Partisans | 88 | 11 | 1  |
|                                                                                                                              | Opposants | 80 | 17 | 2  |
| « La réforme des retraites est une solution sociale puisque la hausse des retraites profitera surtout aux faibles revenus. » | Total     | 49 | 44 | 6  |
|                                                                                                                              | Partisans | 71 | 23 | 6  |
|                                                                                                                              | Opposants | 30 | 63 | 6  |

*Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 61 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 70 % de tous les partisans et 53 % de tous les opposants) soutiennent l'argument pour la réforme selon lequel l'augmentation de l'espérance de vie rend nécessaire l'abaissement du taux de conversion. Cet argument a été rejeté par 28 % de tous les votantes et votants, alors que 11 % n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 991, partisans = 518, opposants = 473.*

Il est quelque peu surprenant que seuls deux des six **arguments** invoqués **contre la réforme** ont convaincu la majorité des votants. Dans l'ensemble, les arguments contre ont eu moins d'impact que les arguments pour, même si le projet a été rejeté au final. Ce n'est pourtant pas un paradoxe. Certains arguments contre revêtaient plus d'importance pour certains groupes de critères, ce qui, en se cumulant, a entraîné le rejet de la réforme.

L'argument contre la réforme qui a obtenu le meilleur résultat était celui qui la présentait comme une pseudo-réforme qui, à défaut de les résoudre, ne fait que repousser les problèmes financiers de l'AVS. Il a rallié 62 pour cent des votants. Les opposants à la réforme des retraites ont été 87 pour cent à l'approuver, et ils étaient même un tiers parmi les partisans (35%). Comme pour l'argument en faveur de la réforme qui laisse entendre que la prévoyance vieillesse 2020 vaut mieux que pas de réforme du tout, il convient ici aussi de s'interroger sur les raisons qui ont finalement poussé les personnes à voter oui, malgré leurs réserves (elles qui, selon leurs propres dires, doutent que la réforme constitue une base financière viable pour l'AVS et la prévoyance professionnelle). La réponse réside dans la mise en relief des deux arguments susmentionnés : 81 pour cent des partisans qui approuvent l'argument de la pseudo-réforme ont également estimé qu'une réforme vaut mieux que pas du tout. Du reste, ces partisans sont issus en grande partie des partis bourgeois et conservateurs de droite. Ce ne sont donc pas les électeurs de gauche, mais ceux des partis bourgeois qui penchaient tantôt pour l'argument le plus convaincant d'un camp, tantôt pour celui de l'autre, et qui se sont finalement prononcés en faveur de la réforme.

L'argument contre la réforme affirmant que l'augmentation de l'AVS selon le principe de l'arrosoir profite aussi à ceux qui n'en ont pas besoin a remporté un succès encore plus grand. Deux tiers ou presque des votants (65%) partageaient cette opinion. Cet argument n'est toutefois pas rentré en ligne de compte dans la décision finale, car l'écart entre les partisans et les opposants qui s'en sont laissés convaincre n'était pas si grand (61 et 70%). Les personnes en faveur de la réforme ont manifestement admis l'hypothèse que cette dernière profitait à ceux qui n'en ont pas besoin.

« Aussi longtemps que l'égalité entre hommes et femmes ne sera pas instituée dans tous les domaines, il ne faut absolument pas augmenter l'âge de la retraite pour les femmes ». Cet argument était le principal invoqué par la campagne référendaire de la gauche en Suisse romande. 48 pour cent des votants approuvaient cet argument et 48 pour cent le réfutaient. La majorité n'aurait pu être plus ténue. Cet argument n'a pourtant pas divisé les deux camps. Une petite majorité des opposants seulement (55%) s'est montrée d'accord avec cette considération, tandis que cette proportion ne se situait pas si bas chez les partisans (40%). En d'autres termes, il est clair que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes n'a joué qu'un rôle secondaire dans la décision car, comme mentionné auparavant, de nombreuses personnes qui adhèrent au principe d'égalité salariale (parmi elles aussi des femmes de la gauche) ont finalement voté oui. Quelle en est la raison ? En premier lieu, on peut argumenter sur le fait que ces personnes favorables à la réforme étaient simplement d'avis que l'égalité salariale entre femme et hommes est *déjà chose faite*, et qu'il est donc logique de relever l'âge de la retraite des femmes. Selon nous, cette hypothèse est peu vraisemblable.<sup>21</sup> On privilégie bien plus la thèse selon laquelle de nombreuses personnes étaient prêtes à « avaler la pilule » pour une réforme qu'elles estimaient absolument nécessaire.

L'évaluation montre en outre que la part des personnes qui ont *catégoriquement* refusé le relèvement de l'âge de la retraite des femmes (notamment aussi longtemps que l'égalité salariale n'est pas assurée) doit être (*considérablement*) *inférieure* aux 48 pour cent qui soutenaient l'argument évoqué précédemment. Car au final, 40 pour cent d'entre eux ont *malgré tout* voté en faveur d'une réforme dont un des objectifs était clairement l'harmonisation de l'âge de la retraite entre femmes et hommes. La seule conclusion possible est que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes peut certes emporter une majorité, mais uniquement lorsqu'il est accompagné de mesures de compensation.

Déjà lors de précédentes votations, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes a été sujet à controverse. Les électrices et électeurs ont donc été interrogés sur cet argument auparavant, bien que les formulations de celui-ci aient été quelque peu différentes. En 1995, à l'occasion de la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS, l'argument<sup>22</sup> avait obtenu 58 pour cent d'approbation, puis 57 pour cent en 2000<sup>23</sup>, et 61 pour cent<sup>24</sup> en 2004. Aujourd'hui donc, ce pourcentage s'élève à 48 pour cent. Naturellement, l'argument a cette fois encore rencontré un meilleur écho chez les femmes (57%) que chez les hommes (39%). L'âge des votantes et des votants a également une incidence sur la volonté de conserver un âge de la retraite plus bas pour les femmes : les jeunes âgés de 18 à 29 ans y voient moins une nécessité (39%) que les personnes plus âgées (p. ex. 56% pour les 60-69 ans). Lorsque l'on ajoute le sexe à l'âge, le contraste est encore plus flagrant. Les divergences en fonction du sexe sont particulièrement marquées chez les jeunes : seul un quart environ des jeunes hommes (27%) approuvaient l'argument, contre 57 pour cent des jeunes femmes. En Suisse romande, l'argument a bénéficié d'un plus grand soutien qu'en Suisse alémanique, tout particulièrement de la part des hommes.

Tandis que les opposants de gauche à la prévoyance vieillesse 2020 mettent en évidence l'inégalité à laquelle les femmes font face, les partis bourgeois ciblent la campagne d'opposition sur la distribution inégale des charges et des avantages entre les générations. La réforme serait ainsi défavorable aux jeunes et mettrait en péril la solidarité entre les générations, comme le soulignait l'argument évoqué le plus fréquemment. Une faible majorité des votants (51%) ne voit toutefois pas dans la réforme un risque pour la solidarité entre les générations. La crainte des opposants que la prévoyance vieillesse des jeunes soit hypothéquée n'est de loin pas répandue partout (61%). L'opinion concernant la solidarité entre les générations ne varie pas particulièrement en fonction des groupes d'âge. Les personnes âgées entre 18 et 29 ans sont certes celles qui sont le plus fréquemment d'accord avec l'argument

<sup>21</sup> 87 pour cent de ceux qui ont voté oui, mais soutiennent l'argument lié à l'égalité salariale, sont d'avis qu'un encouragement actif de l'égalité est nécessaire. Si l'on est convaincu que l'égalité salariale est déjà en place, un encouragement actif n'est plus nécessaire (du moins d'un point de vue logique).

<sup>22</sup> L'argument s'énonçait comme suit : « Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans est inacceptable ».

<sup>23</sup> Au lendemain de la votation du 26 novembre 2000 (entre autres relative à l'initiative sur l'assouplissement de l'AVS), l'argument suivant a été examiné : « Le relèvement injuste de l'âge de la retraite des femmes doit être évité ».

<sup>24</sup> Lors de la votation sur la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS du 16 mars 2004, l'argument s'énonçait comme suit : « Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes n'est pas permis ».

susmentionné (54%), mais les différences d'opinions entre chaque groupe d'âge ne sont pas particulièrement marquées.<sup>25</sup> En résumé, le fossé générationnel profond souvent évoqué ne se remarque ni dans les comportements de vote, ni dans l'évaluation de ces derniers. Le fait que beaucoup de jeunes ne se sont pas vus comme les perdants de la réforme explique leur décision sur la prévoyance vieillesse 2020 : un peu plus de la moitié l'ont approuvée.

**Tableau 4-8 : Accueil des arguments contre la réforme des rentes (en % votants sur la prévoyance vieillesse 2020)**

| Arguments contre la réforme                                                                                                                                                      |           | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|--------------|-------------|
| « Les retraités actuels ne bénéficieront pas des 70 francs d'AVS supplémentaires. On crée ainsi une AVS à deux vitesses. »                                                       | Total     | 38       | 56           | 5           |
|                                                                                                                                                                                  | Partisans | 27       | 66           | 7           |
|                                                                                                                                                                                  | Opposants | 49       | 47           | 4           |
| « La réforme des rentes proposée se fait au détriment des jeunes et porte atteinte à la solidarité entre générations. »                                                          | Total     | 44       | 51           | 5           |
|                                                                                                                                                                                  | Partisans | 26       | 70           | 4           |
|                                                                                                                                                                                  | Opposants | 61       | 33           | 6           |
| « Aussi longtemps que l'égalité entre hommes et femmes ne sera pas instituée dans tous les domaines, il ne faut absolument pas augmenter l'âge de la retraite pour les femmes. » | Total     | 48       | 51           | 1           |
|                                                                                                                                                                                  | Partisans | 40       | 60           | 0           |
|                                                                                                                                                                                  | Opposants | 55       | 43           | 2           |
| « La réforme proposée est une pseudo-réforme. Elle ne résout pas les difficultés financières de l'AVS, elle ne fait que les reporter à plus tard. »                              | Total     | 62       | 35           | 3           |
|                                                                                                                                                                                  | Partisans | 35       | 62           | 3           |
|                                                                                                                                                                                  | Opposants | 87       | 10           | 3           |
| « La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 n'est pas un projet d'assainissement, mais un projet de développement qui augmente la montagne de dettes au lieu de la réduire. »  | Total     | 38       | 52           | 10          |
|                                                                                                                                                                                  | Partisans | 16       | 75           | 10          |
|                                                                                                                                                                                  | Opposants | 58       | 31           | 11          |
| « L'augmentation de l'AVS selon le principe de l'arrosoir profite aussi à ceux qui n'en ont pas besoin. »                                                                        | Total     | 65       | 27           | 7           |
|                                                                                                                                                                                  | Partisans | 61       | 32           | 8           |
|                                                                                                                                                                                  | Opposants | 70       | 24           | 6           |

*Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 38 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 27 % de tous les partisans et 49 % de tous les opposants) soutiennent l'argument contre la réforme selon lequel on crée une AVS à deux vitesses, car les retraités actuels ne bénéficieront pas des 70 francs d'AVS supplémentaires. Cet argument a été rejeté par 56 % de tous les votantes et votants, alors que 5 % n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 991, partisans = 518, opposants = 473.*

L'argument contre la réforme qui stipulait que, si les retraités actuels ne bénéficiaient pas des 70 francs d'AVS supplémentaires, on créerait une AVS à deux vitesses, a été admis à 38 pour cent. Comme attendu, les protagonistes du oui partageaient peu ce souci (27%), mais les opposants étaient près de la moitié à donner raison à cet argument (47%). Bien que la proportion d'approbation soit faible dans l'ensemble, nous ne pouvons pas en conclure que la force de persuasion de l'argument l'a également été. Associé à tous les autres, cet argument exerce sur certains une influence significative sur leur décision de vote. L'analyse des motivations montre qu'il n'est pas rare que d'autres l'énumèrent comme

<sup>25</sup> 18-29 ans : 54% ; 30-39 ans : 47% ; 40-49 ans : 42% ; 50-59 ans : 47% ; 60-69 ans : 43% ; >69 ans : 37%.

leur argument principal. Il revêt notamment une grande importance pour les opposants qui disent le soutenir avec force<sup>26</sup>. Au final, beaucoup n'ont accordé que peu de crédit à l'argument d'une AVS à deux vitesses. Cependant, l'argument suffisait souvent à convaincre ceux qui craignaient une telle évolution de rejeter la réforme.

Seule une minorité des votantes et votants (38%) ont été convaincus par l'argument selon lequel la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 n'est pas un projet d'assainissement, mais un projet de développement qui augmente la montagne de dettes au lieu de la réduire. Les partisans du oui ont réfuté cet argument avec véhémence (75%). En d'autres termes, trois quarts des personnes ayant voté oui n'ont pas considéré la réforme des retraites comme un projet d'assainissement ou tout du moins comme un paquet financièrement équilibré, et sûrement pas non plus comme une série de mesures pour augmenter (unilatéralement) les prestations de la prévoyance vieillesse 2020. 10 pour cent des partisans ont eu peine à juger cet argument. 16 pour cent d'entre eux ont trouvé que la réforme prévue augmenterait le déficit de l'AVS. Ce comportement de vote n'est pas contradictoire, on peut être d'avis que la réforme des rentes entraîne une augmentation de l'AVS et l'approuver *précisément pour cette raison*. Quant aux défenseurs du non, ils étaient 31 pour cent à penser que la réforme constituait un projet d'assainissement. Pourquoi donc ont-ils rejeté un paquet qu'ils identifiaient eux-mêmes comme un moyen d'assainir les finances de l'AVS ? Un regard sur les motivations permet d'éclaircir la question : pour 13 pour cent, le fait que le projet réduise ou augmente le déficit de l'AVS n'était pas déterminant, car ils refusaient catégoriquement le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Un autre neuf pour cent des votantes et votants étaient d'avis que l'assainissement de l'AVS se ferait aux dépens des jeunes (ou d'autres groupes de critères). 12 autres pour cent ont déclaré ouvertement qu'ils avaient finalement rejeté le projet en raison des mesures de compensation, en particulier le supplément de 70 francs.

**Tableau 4-9 : Accueil de l'argument contre le relèvement de la TVA (en % des votants sur le financement additionnel de l'AVS)**

| Argument contre                                                                                 |           | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|--------------|-------------|
| « La TVA est un impôt injuste, car elle pénalise les personnes aux revenus faibles ou moyens. » | Total     | 41       | 55           | 4           |
|                                                                                                 | Partisans | 30       | 66           | 4           |
|                                                                                                 | Opposants | 53       | 44           | 3           |

*Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 41 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 30 % de tous les partisans et 53 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel la TVA est un impôt injuste, car elle pénalise les personnes aux revenus faibles. Cet argument a été rejeté par 55 % de tous les votantes et votants, alors que 4 % n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1003, partisans = 569, opposants = 434.*

Un des arguments énumérés concerne directement le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée. Il est énoncé comme suit : « La TVA est un impôt injuste, car elle pénalise les personnes aux revenus faibles ou moyens ». 41 pour cent des votantes et votants en ont été convaincus. Ce positionnement a effectivement eu une influence sur la décision relative au financement additionnel de l'AVS. De tous les arguments, c'est même celui qui aurait eu la plus grande influence sur le vote. Toutefois, un nombre considérable de votantes et de votants (36%) ont accepté l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée bien qu'ils estimaient cette dernière comme socialement inéquitable. A l'opposé, de nombreuses personnes (40%) ont refusé le financement additionnel alors qu'elles confèrent à la TVA un caractère social. Ce constat vient confirmer la conclusion de l'analyse des motivations selon laquelle les raisons de vote sur l'AVS sont souvent intimement liées à la prévoyance vieillesse 2020 et ne donnent ainsi pas lieu à un verdict isolé sur la hausse de la TVA.

<sup>26</sup> 17 pour cent de ceux qui approuvaient l'argument avec force (environ deux et demi fois plus que le reste des personnes ayant voté non) ont évoqué ces 70 francs comme la raison principale justifiant leur décision.

**Tableau 4-10 : Position vis-à-vis de l'âge de la retraite à 67 ans en fonction d'une sélection de critères politiques (en % des votants effectifs, pondéré)**

| Critères                                                  | D'accord  | Pas d'accord | Ne sait pas/pas de réponse |
|-----------------------------------------------------------|-----------|--------------|----------------------------|
| <b>Total</b>                                              | <b>48</b> | <b>49</b>    | <b>3</b>                   |
| <b>Décision de vote sur la prévoyance vieillesse 2020</b> |           |              | <b>V = n.s.</b>            |
| Oui                                                       | 52        | 45           | 3                          |
| Non                                                       | 45        | 52           | 3                          |
| <b>Sympathie politique</b>                                |           |              | <b>V = .13*</b>            |
| PLR                                                       | 62        | 37           | 1                          |
| PDC                                                       | 46        | 51           | 2                          |
| PS                                                        | 43        | 55           | 2                          |
| UDC                                                       | 50        | 47           | 3                          |
| PVL                                                       | 45        | 52           | 3                          |
| Les Verts                                                 | 40        | 56           | 4                          |
| Autre parti                                               | 33        | 67           | 0                          |
| Aucun parti                                               | 47        | 48           | 6                          |

Depuis un certain temps, on réclame une adaptation de la durée du travail à l'espérance de vie dans le but d'assainir les finances de l'AVS. Ses partisans arguent qu'elle est indispensable au vu des réalités démographiques. Ses opposants, en revanche, la considèrent comme un démantèlement des rentes et préviennent qu'elle n'a aucune chance dans les urnes. En effet, les avis des votantes et votants du 24 septembre 2017 sont aussi profondément divisés. Environ la moitié des participants (48%) sont d'accord avec l'argument selon lequel « le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans est inévitable en vue de garantir l'AVS à long terme », l'autre moitié le réfute à 49 pour cent.

Les opinions divergent en outre au sein des deux camps : environ la moitié des défenseurs du oui (52%) considèrent la retraite à 67 ans comme inéluctable, alors que 45 pour cent d'entre eux contestent cette position. Des proportions similaires se distinguent chez les partisans du non (45%, 52% et 3% sans opinion). S'agissant de l'âge de la retraite à 67 ans pour tous, le clivage entre le pour et le contre se ressent notamment aussi parmi les sympathisants des partis politiques. Le PLR constitue la seule exception : les sympathisants du parti en faveur de la retraite à 67 ans forment une majorité (plutôt nette (62%). Quant aux adhérents des autres partis, ils restent divisés sur la question. Les sympathisants du PS et des Verts tendent plutôt vers le non, mais pour une minorité non négligeable (PS : 43%, Verts : 40%) la retraite à 67 ans ne semble pas un tabou. Ces résultats peuvent surprendre. Il faut néanmoins garder à l'esprit que le but de la question posée n'était pas de savoir si un relèvement général de l'âge de la retraite était *désiré*, mais si, dans le futur, il serait *nécessaire* en vue de stabiliser les institutions de prévoyance de manière durable. Les réponses reflètent ainsi des *attentes* (à ne pas confondre avec des souhaits à proprement dit). Dans tous les cas, les attentes varient grandement, que ce soit au sein de l'UDC, du PDC et du PVL ou parmi les personnes qui ne sont proches d'aucun parti : une moitié pense que le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans est inévitable (pour le meilleur ou pour le pire), et une autre moitié entrevoit visiblement d'autres alternatives.



## 5. L'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire

### Le contexte

L'initiative sur la sécurité alimentaire déposée par l'Union suisse des paysans en 2014 a été approuvée par une petite majorité du Conseil national, suite à quoi la Commission de l'économie du Conseil des états a élaboré un contre-projet qui fut adopté dans la foulée par le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et le Conseil national. Ce contre-projet a conduit l'Union suisse des paysans à retirer l'initiative populaire. Ainsi, le 24 septembre 2017, le peuple suisse n'a eu à se prononcer que sur la disposition constitutionnelle.

Le but de cette disposition constitutionnelle est d'« assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires ». Les mesures suivantes sont destinées à garantir cette sécurité alimentaire : « production de denrées alimentaires utilisant les ressources naturelles de manière efficiente », une agriculture « répondant aux exigences du marché », une « utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources naturelles » ainsi que des « relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture ».

L'article constitutionnel n'a guère rencontré de détracteur. Le Conseil fédéral et le Parlement ont tous deux recommandé de l'approuver, seules neuf voix s'y opposaient au Conseil national. Un comité d'opposition s'est également formé, bien que tardivement. En fait, la campagne précédant le vote s'est uniquement distinguée en cela qu'elle était inexistante. Ainsi, le projet a reçu un accueil nettement favorable : 79 pour cent des votantes et votants et tous les cantons ont approuvé la disposition constitutionnelle.

### La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Le projet de sécurité alimentaire n'a fait l'objet d'aucune contestation. Il a obtenu l'approbation de la majorité des votantes et votants dans toutes les couches de la population (voir tableau 5-1). Les rares critères socio-démographiques en fonction desquels on distinguait des différences notables dans le comportement de vote a été le genre : les femmes (84%) ont davantage approuvé la sécurité alimentaire que ne l'ont fait les hommes (74%). Des différences se sont également révélées entre les régions linguistiques : en Suisse italienne et romande (Tessin et région lémanique), on était tout proche du consensus (88 et 89% d'approbation). En Suisse alémanique, le projet a obtenu une majorité confortable, mais la proportion du oui était entre neuf et quinze points de pourcentage inférieurs à celle obtenue en Suisse italienne.

Les votantes et les votants actifs dans le domaine de l'agriculture ont presque tous approuvé la révision (86%). Leur nombre dans notre échantillon étant faible (n = 27), il convient donc d'interpréter ce résultat comme une tendance.

**Tableau 5-1 : Comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)**

| Critères     | Oui (en %) (pondéré) | n          | V de Cramer/<br>erreur standard |
|--------------|----------------------|------------|---------------------------------|
| <b>Total</b> | <b>79</b>            | <b>988</b> |                                 |
| <b>Sexe</b>  |                      |            | <b>V = 0.09**</b>               |
| Hommes       | 74                   | 494        | +/-3.9                          |
| Femmes       | 84                   | 494        | +/-3.2                          |



| Grande région        |    |     | V = 0.17*** |
|----------------------|----|-----|-------------|
| Région lémanique     | 89 | 197 | +/-4.4      |
| Espace Mittelland    | 79 | 161 | +/-6.3      |
| Suisse du Nord-Ouest | 76 | 105 | +/-8.2      |
| Zurich               | 77 | 117 | +/-7.6      |
| Suisse orientale     | 72 | 135 | +/-7.6      |
| Suisse centrale      | 74 | 86  | +/-9.3      |
| Tessin               | 88 | 187 | +/-4.7      |

Les positions politiques n'ont guère influencé les décisions de vote. Entre les sympathisants des divers partis il n'y avait en effet que des différences mineures, toutes comprises à l'intérieur de l'erreur standard. En revanche, la confiance témoignée à l'égard du Conseil fédéral a eu une certaine importance dans la décision finale. Les personnes faisant grandement confiance au Conseil fédéral ont été moins nombreuses à voter « oui » (18%) que n'ont voté « non » les plus sceptiques (32%) à la politique du Gouvernement. En outre, un fossé s'est creusé entre les personnes qui accordent plus d'importance à la protection de l'environnement qu'à la croissance économique et celles qui font exactement le contraire. Cependant, cet écart est resté dans les limites du raisonnable : 84 pour cent de ceux dont la priorité réside dans la protection de l'environnement ont approuvé le projet alors qu'ils étaient (tout de même) 67 pour cent parmi ceux qui priorisent la croissance économique. En résumé, la sécurité n'a soulevé aucune opposition digne de ce nom.

**Tableau 5-2 : Comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)**

| Critères                                                                | Oui (en %) (pondéré) | n          | V de Cramer/erreur standard |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                                                            | <b>79</b>            | <b>988</b> |                             |
| <b>Sympathie politique</b>                                              |                      |            | <b>V = n.s.</b>             |
| PLR                                                                     | 73                   | 219        | +/-5.9                      |
| PDC                                                                     | 82                   | 114        | +/-7.1                      |
| PS                                                                      | 83                   | 199        | +/-5.2                      |
| UDC                                                                     | 78                   | 142        | +/-6.8                      |
| PVL                                                                     | 70                   | 41         | +/-14.0                     |
| Les Verts                                                               | 83                   | 50         | +/-10.4                     |
| Autre parti                                                             | 86                   | 46         | +/-10.0                     |
| Aucun parti                                                             | 79                   | 177        | +/-6.0                      |
| <b>Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)</b>                         |                      |            | <b>V = 0.09*</b>            |
| Très faible à faible (0-4)                                              | 68                   | 82         | +/-10.1                     |
| Moyenne (5)                                                             | 72                   | 102        | +/-8.7                      |
| Elevée (6,7)                                                            | 79                   | 315        | +/-4.5                      |
| Très élevée (8-10)                                                      | 82                   | 486        | +/-3.4                      |
| <b>Valeur : protection de l'environnement vs. prospérité économique</b> |                      |            | <b>V = 0.09*</b>            |
| Protection de l'environnement plus importante                           | 84                   | 458        | +/-3.4                      |
| Valeur mixte                                                            | 76                   | 388        | +/-4.2                      |
| Prospérité économique plus importante                                   | 67                   | 108        | +/-8.9                      |

## Les motivations

La demande en produits suisses a constitué le **motif d'approbation** majeur. Près d'un quart (24%) des partisans du « oui » veulent encourager la production de produits alimentaires en Suisse, que ce soit pour soutenir les paysans indigènes (15%) ou pour ne pas dépendre des importations (9%). Un autre six pour cent argumente de façon similaire, en soulignant que la révision de l'article constitutionnel prévoit des devoirs de déclaration plus stricts qui aboutiront à une meilleure qualité des produits alimentaires. Du reste, l'assurance qualité des produits revêt une importance nettement plus grande pour les militants du oui en Suisse romande et italienne (respectivement 20 et 23%) qu'en Suisse allemande (1%). Neuf pour cent de personnes ont déposé un bulletin favorable dans les urnes, afin d'assurer une production de denrées alimentaires plus durable et qui respecte mieux l'environnement.

Interrogées sur les raisons qui ont motivé leur décision de vote, 15 pour cent des personnes ayant voté « oui » ont évoqué la grande importance de la sécurité alimentaire. La plupart de leurs arguments ne différaient pas beaucoup (p. ex. « C'est important d'assurer notre sécurité alimentaire »). Ceci vaut d'autant plus pour les 15 pour cent qui ont motivé leur décision de vote par des raisons tout à fait générales (p. ex. « Ça a l'air sensé »). Parmi les motifs éloignés du contenu, nous pouvons mentionner les « Ne sais pas » (9%), ainsi que les recommandations (14%). Ce dernier chiffre est d'ailleurs exceptionnellement élevé. En effet, beaucoup de partisans du « oui » s'en sont remis aux recommandations de tiers, principalement à celles de parents ou de connaissances (p. ex. « J'ai demandé conseil à mon épouse »), et en deuxième temps à celles du Conseil fédéral (5%). 39 pour cent des personnes ayant voté oui n'ont pas donné de raison substantielle à leur décision, ce qui constitue une preuve flagrante que la sécurité alimentaire n'a pas bénéficié d'une attention particulière lors de cette campagne.

**Tableau 5-3 : Les motifs d'approbation (en % des votes positifs)**

|                                                                                   | Premières réponses |            | Ensemble des réponses |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-----------------------|-------------|
|                                                                                   | en %               | n          | en %                  | n           |
| <b>Promotion de la production indigène de denrées alimentaires</b>                | <b>24</b>          |            | <b>37</b>             |             |
| Privilégier les produits suisses / favoriser les paysans suisses                  | 15                 | 130        | 23                    | 197         |
| Approvisionnement autonome / indépendance vis-à-vis de l'étranger                 | 9                  | 77         | 14                    | 115         |
| Indépendance (autre)                                                              | <1                 | 1          | <1                    | 1           |
| <b>Grande importance de la sécurité alimentaire</b>                               | <b>15</b>          | 123        | <b>18</b>             | 156         |
| <b>Production plus durable / respectueuse de l'environnement</b>                  | <b>9</b>           | 78         | <b>16</b>             | 137         |
| <b>Qualité / déclaration des aliments</b>                                         | <b>6</b>           | 52         | <b>11</b>             | 93          |
| <b>Implication personnelle</b> (p. ex. « je suis paysan »)                        | <b>3</b>           | 29         | <b>4</b>              | 37          |
| <b>Protectionnisme / protection de la production économique du pays</b>           | <b>1</b>           | 13         | <b>2</b>              | 17          |
| <b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)                          | <b>14</b>          | 122        | <b>17</b>             | 142         |
| <b>Généralités</b> (« bonne chose », « il faut enfin faire quelque chose », etc.) | <b>15</b>          | 129        | <b>16</b>             | 139         |
| <b>Motifs divers</b>                                                              | <b>2</b>           | 16         | <b>3</b>              | 26          |
| <b>Fausse réponse/erreur/confusion</b>                                            | <b>&lt;1</b>       | 4          | <b>&lt;1</b>          | 4           |
| <b>Ne sait pas/pas de réponse</b>                                                 | <b>9</b>           | 78         | <b>9</b>              | 78          |
| <b>Total</b>                                                                      | <b>100</b>         | <b>852</b> | <b>134</b>            | <b>1142</b> |

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.*

Les personnes qui ont voté « non » ne l'ont pas fait par opposition fondamentale au principe de sécurité alimentaire, mais parce qu'elles ont eu le sentiment que cette exigence était déjà remplie. Près d'une fois sur deux, le premier **motif de refus** évoqué était le fait que l'article constitutionnel était superflu. 24 pour cent ont déclaré que l'article resterait lettre morte, 11 pour cent étaient d'avis que la sécurité alimentaire était assurée, avec ou sans article constitutionnel, et huit autres pour cent avançaient qu'une telle disposition n'avait (formellement) rien à faire dans la Constitution. D'autres rares motifs ont été mentionnés. Ainsi, un partisan du « non » sur dix a rejeté l'article, car il y voyait un moyen (manifestement indésirable) de subventionner l'agriculture. Enfin, de nombreux motifs de refus sans lien direct avec le contenu ont été évoqués. Par exemple, dix pour cent ne pouvaient pas du tout motiver leur décision et dix autres ont indiqué des généralités.

**Tableau 5-4 : Motifs de refus (en % des votes négatifs)**

|                                                                                    | Premières réponses |            | Ensemble des réponses |            |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-----------------------|------------|
|                                                                                    | en %               | n          | en %                  | n          |
| <b>L'article constitutionnel n'est pas nécessaire</b>                              | <b>49</b>          |            | <b>62</b>             |            |
| Lettre morte / l'article ne change rien                                            | 24                 | 32         | 28                    | 37         |
| La sécurité alimentaire est déjà assurée                                           | 11                 | 14         | 13                    | 18         |
| L'article n'a pas sa place dans la Constitution                                    | 8                  | 11         | 11                    | 14         |
| Pas nécessaire (autre)                                                             | 5                  | 8          | 11                    | 15         |
| <b>Contre des régulations supplémentaires</b>                                      | <b>10</b>          | 14         | <b>13</b>             | 17         |
| <b>(Contre) un subventionnement (supplémentaire) de l'agriculture</b>              | <b>10</b>          | 13         | <b>13</b>             | 18         |
| <b>Généralités</b> (« pas clair, pas réfléchi jusqu'au bout, pas réaliste », etc.) | <b>10</b>          | 14         | <b>11</b>             | 15         |
| <b>Recommandations</b> (Conseil fédéral, partis, autres)                           | <b>4</b>           | 5          | <b>4</b>              | 5          |
| <b>Motifs divers</b>                                                               | <b>8</b>           | 11         | <b>14</b>             | 19         |
| <b>Ne sait pas/pas de réponse</b>                                                  | <b>10</b>          | 13         | <b>10</b>             | 13         |
| <b>Total</b>                                                                       | <b>100</b>         | <b>134</b> | <b>127</b>            | <b>171</b> |

*Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.*

## L'impact des arguments de vote

L'**argument pour**, selon lequel le projet promeut la production indigène de denrées alimentaires, n'a soulevé aucun débat. Les seuls doutes présumés, principalement en matière de promotion des relations commerciales transfrontalières, n'ont été partagés par presque personne. 88 pour cent de l'ensemble des votantes et votants et même 93 pour cent de personnes ayant voté oui ont assimilé cette révision de la Constitution à une mesure d'encouragement de la production indigène de denrées alimentaires. Ceci corrobore l'analyse des motivations, qui montre que la raison évoquée n'est pas étrangère au fait que le projet ait rassemblé une confortable majorité du peuple et des cantons.

72 pour cent des participantes et participants étaient en outre d'avis qu'un ancrage de la sécurité alimentaire dans la Constitution était nécessaire. Cela recoupe à peu de choses près la part de

personnes ayant voté « oui » au projet. De fait, c'est l'argument qui a le plus fortement divisé le camp des partisans et des opposants. Tandis qu'une majorité écrasante des défenseurs de la révision (83%) considéraient une introduction dans la Constitution comme nécessaire, environ deux tiers des opposants (68%) rejetaient cette position.

**Tableau 5-5 : Accueil des arguments pour et contre la sécurité alimentaire (en % des votants)**

| Arguments pour                                                                                                                    |           | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|--------------|-------------|
| « Afin de garantir la sécurité alimentaire pour les générations futures, il faut l'inscrire dans la Constitution. »               | Total     | 72       | 26           | 2           |
|                                                                                                                                   | Partisans | 83       | 14           | 3           |
|                                                                                                                                   | Opposants | 31       | 68           | 1           |
| « Ce projet permet de promouvoir les denrées alimentaires de production nationale. »                                              | Total     | 88       | 9            | 3           |
|                                                                                                                                   | Partisans | 93       | 4            | 3           |
|                                                                                                                                   | Opposants | 71       | 26           | 3           |
| Arguments contre                                                                                                                  |           | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
| « Un article constitutionnel est superflu, car tous les objectifs de cet article sont déjà inscrits dans la Constitution. »       | Total     | 39       | 44           | 17          |
|                                                                                                                                   | Partisans | 31       | 51           | 18          |
|                                                                                                                                   | Opposants | 69       | 17           | 14          |
| « L'article constitutionnel ne sert qu'à cimenter les subventions et les clauses de sauvegarde au bénéfice des paysans suisses. » | Total     | 43       | 46           | 10          |
|                                                                                                                                   | Partisans | 36       | 52           | 11          |
|                                                                                                                                   | Opposants | 70       | 23           | 7           |

*Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 72 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 83 % de tous les partisans et 31 % de tous les opposants) soutiennent l'argument pour le projet selon lequel il faut inscrire la sécurité alimentaire dans la Constitution afin de la garantir pour les générations futures. Cet argument a été rejeté par 26 % de tous les votantes et votants, alors que 2 % n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 988, partisans = 854, opposants = 134.*

L'**argument contre** le plus radical dépeint le projet comme purement superflu, étant donné que tous ses buts sont d'ores et déjà ancrés dans la Constitution. Un nombre considérable de votantes et de votants n'ont pas su quoi en penser. 17 pour cent n'ont pas eu d'avis à ce sujet, probablement parce qu'ils n'avaient pas connaissance de l'article constitutionnel existant. Il est également étonnant que seule la moitié des personnes ayant voté « oui » réfutent cet argument. Environ un tiers (31%) des partisans ont même avoué avoir approuvé un article constitutionnel qu'ils tenaient pour superflu. Pourquoi donc vote-t-on en faveur d'un projet que l'on juge superflu ? Les motivations de ce tiers des partisans ne diffèrent pas particulièrement de ceux qui estiment l'article nécessaire. Il convient d'en conclure que les partisans du « oui » partent essentiellement du principe que « ce qui n'est pas utile ne peut pas être dommageable non plus », d'où leur décision favorable malgré leur opinion sur l'utilité de l'article.

Au vu des résultats sans équivoque, une part étonnamment élevée de votantes et votants (43%) étaient d'accord avec l'argument selon lequel l'article constitutionnel ne servait qu'à cimenter les subventions et les clauses de sauvegarde au bénéfice des paysans suisses. Sans surprise, ce point de vue était largement partagé parmi les opposants au projet (70%), mais plus d'un tiers des partisans déclaraient également être d'accord avec l'argument. Ces derniers sont vraisemblablement prêts à accepter ce compromis en vue de promouvoir la qualité et les produits suisses.

## Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 24 septembre 2017 réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA), le centre de recherche FORS à Lausanne et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 25 septembre et le 10 octobre 2017. Le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, en collaboration avec FORS, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

### La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1511 personnes interrogées, parmi lesquelles 51 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=773), 26 pour cent de Suisse romande (n=402) et 22 pour cent de Suisse italienne (n=336). L'enquête a duré en moyenne 25,3 minutes.

**Tableau 0-1 : Exploitation des adresses**

|                                                                                                                                                                                                   | Nombre      | en %      | en % des numéros de tél. valables |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------------------------------|
| Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)                                                                                              | 5078        | 100       |                                   |
| Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.) | 2408        | 47        |                                   |
| Total des adresses avec numéro de téléphone valable                                                                                                                                               | 2670        | 53        | 100                               |
| Pas atteint (pas de contact)                                                                                                                                                                      | 124         | 2         | 5                                 |
| Contact établi                                                                                                                                                                                    | 2546        | 50        | 95                                |
| Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.                                                                                                                             | 1035        | 20        | 39                                |
| <b>Total des entretiens</b>                                                                                                                                                                       | <b>1511</b> | <b>30</b> | <b>57</b>                         |

### La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+26.2 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts

relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +5.3 points de pourcentage pour la sécurité alimentaire, à +5.0 points de pourcentage pour le financement additionnel de l'AVS et à +2.8 points de pourcentage pour la prévoyance vieillesse 2020.

## La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs «contact» et «coopération» et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives. Nous avons également procédé au redressement de la participation selon les groupes d'âge au moyen des taux de participation répertoriés dans les registres de données des villes de Lucerne et Saint-Gall ainsi que des cantons de Genève et de Neuchâtel. La différence entre la valeur moyenne des taux de participation et le taux moyen de participation globale des quatre collectivités publiques constitue le critère de pondération pour les catégories d'âge concernées.

## L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de oui et de 50 % de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à  $\pm 3,1$  points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

## Les tableaux

**Tableau 0-2 : Participation à la votation du 24 septembre 2017 en fonction des critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

| Critères                                         | Taux de participation (%) | n           | V de Cramer/erreur standard |
|--------------------------------------------------|---------------------------|-------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                                     | <b>47</b>                 | <b>1511</b> |                             |
| <b>Sexe</b>                                      |                           |             | <b>V = n.s.</b>             |
| Hommes                                           | 47                        | 747         | +/-3.6                      |
| Femmes                                           | 46                        | 764         | +/-3.5                      |
| Total                                            | 47                        | 1511        |                             |
| <b>Age</b>                                       |                           |             | <b>V = 0.25***</b>          |
| 18 à 29 ans                                      | 28                        | 182         | +/-6.5                      |
| 30 à 39 ans                                      | 34                        | 137         | +/-7.9                      |
| 40 à 49 ans                                      | 41                        | 208         | +/-6.7                      |
| 50 à 59 ans                                      | 53                        | 324         | +/-5.4                      |
| 60 à 69 ans                                      | 63                        | 306         | +/-5.4                      |
| 70 ans et plus                                   | 58                        | 354         | +/-5.1                      |
| Total                                            | 47                        | 1511        |                             |
| <b>Revenu équivalent</b>                         |                           |             | <b>V = 0.13*</b>            |
| 1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'200)           | 39                        | 331         | +/-5.3                      |
| 2 <sup>ème</sup> quartile (CHF 3'201-4'600)      | 44                        | 335         | +/-5.3                      |
| 3 <sup>ème</sup> quartile (CHF 4'601-6'640)      | 51                        | 329         | +/-5.4                      |
| 4 <sup>ème</sup> quartile (> CHF 6'640)          | 56                        | 324         | +/-5.4                      |
| Total                                            | 47                        | 1319        |                             |
| <b>Niveau de formation (diplôme)</b>             |                           |             | <b>V = 0.19***</b>          |
| Sans formation post-obligatoire                  | 33                        | 185         | +/-6.8                      |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 42                        | 626         | +/-3.9                      |
| Maturité/formation professionnelle supérieure    | 45                        | 300         | +/-5.6                      |
| Haute école spécialisée/université/EPF           | 63                        | 394         | +/-4.8                      |
| Total                                            | 47                        | 1505        |                             |
| <b>Statut professionnel</b>                      |                           |             | <b>V = 0.20***</b>          |
| Indépendant-e                                    | 41                        | 122         | +/-8.7                      |
| Employé-e                                        | 47                        | 625         | +/-3.9                      |
| Autres personnes actives                         | 28                        | 30          | +/-16.1                     |
| Personnes inactives en formation                 | 31                        | 83          | +/-9.9                      |
| Personnes inactives à la retraite                | 60                        | 493         | +/-4.3                      |
| Femme/homme au foyer                             | 36                        | 92          | +/-9.8                      |
| Autres personnes inactives                       | 27                        | 65          | +/-10.8                     |
| Total                                            | 47                        | 1510        |                             |
| <b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>       |                           |             | <b>V = n.s.</b>             |
| Tout à gauche (0-2)                              | 61                        | 85          | +/-10.4                     |

|                                                 |    |      |                    |
|-------------------------------------------------|----|------|--------------------|
| Gauche (3,4)                                    | 51 | 269  | +/-6.0             |
| Centre (5)                                      | 44 | 534  | +/-4.2             |
| Droite (6,7)                                    | 49 | 350  | +/-5.2             |
| Tout à droite (8-10)                            | 51 | 172  | +/-7.5             |
| Total                                           | 47 | 1410 |                    |
| <b>Sympathie politique</b>                      |    |      | <b>V = 0.22***</b> |
| PLR                                             | 56 | 297  | +/-5.6             |
| PDC                                             | 52 | 161  | +/-7.7             |
| PS                                              | 58 | 274  | +/-5.8             |
| UDC                                             | 48 | 214  | +/-6.7             |
| PVL                                             | 44 | 54   | +/-13.2            |
| Les Verts                                       | 61 | 64   | +/-11.9            |
| Autre parti                                     | 46 | 90   | +/-10.3            |
| Aucun parti                                     | 30 | 357  | +/-4.8             |
| Total                                           | 47 | 1511 |                    |
| <b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b> |    |      | <b>V = n.s.</b>    |
| Très faible à faible (0-4)                      | 41 | 137  | +/-8.2             |
| Moyenne (5)                                     | 42 | 171  | +/-7.4             |
| Elevée (6,7)                                    | 48 | 465  | +/-4.5             |
| Très élevée (8-10)                              | 49 | 727  | +/-3.6             |
| Total                                           | 47 | 1500 |                    |
| <b>Intérêt politique</b>                        |    |      | <b>V = 0.35***</b> |
| Très intéressé-e                                | 72 | 308  | +/-5.0             |
| Plutôt intéressé-e                              | 52 | 790  | +/-3.5             |
| Plutôt pas intéressé-e                          | 28 | 316  | +/-5.0             |
| Pas du tout intéressé-e                         | 10 | 93   | +/-6.1             |
| Total                                           | 47 | 1507 |                    |



**Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant la sécurité alimentaire en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

| Critères                                         | Oui (%)   | n          | V de Cramer/erreur standard |
|--------------------------------------------------|-----------|------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                                     | <b>79</b> | <b>988</b> |                             |
| <b>Sexe</b>                                      |           |            | <b>V = 0.09**</b>           |
| Hommes                                           | 74        | 494        | +/-3.9                      |
| Femmes                                           | 84        | 494        | +/-3.2                      |
| Total                                            | 79        | 988        |                             |
| <b>Age</b>                                       |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| 18 à 29 ans                                      | 84        | 113        | +/-6.8                      |
| 30 à 39 ans                                      | 83        | 68         | +/-8.9                      |
| 40 à 49 ans                                      | 84        | 113        | +/-6.8                      |
| 50 à 59 ans                                      | 80        | 207        | +/-5.4                      |
| 60 à 69 ans                                      | 75        | 215        | +/-5.8                      |
| 70 ans et plus                                   | 73        | 272        | +/-5.3                      |
| Total                                            | 79        | 988        |                             |
| <b>Revenu équivalent</b>                         |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| 1 <sup>er</sup> quartile ( $\leq$ CHF 3'200)     | 80        | 185        | +/-5.8                      |
| 2 <sup>ème</sup> quartile (CHF 3'201-4'600)      | 78        | 224        | +/-5.4                      |
| 3 <sup>ème</sup> quartile (CHF 4'601-6'640)      | 83        | 226        | +/-4.9                      |
| 4 <sup>ème</sup> quartile ( $>$ CHF 6'640)       | 75        | 240        | +/-5.5                      |
| Total                                            | 79        | 875        |                             |
| <b>Niveau de formation (diplôme)</b>             |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| Sans formation post-obligatoire                  | 79        | 101        | +/-7.9                      |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 78        | 385        | +/-4.1                      |
| Maturité/formation professionnelle supérieure    | 84        | 204        | +/-5.0                      |
| Haute école spécialisée/université/EPF           | 77        | 295        | +/-4.8                      |
| Total                                            | 79        | 985        |                             |
| <b>Statut professionnel</b>                      |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| Indépendant-e                                    | 76        | 74         | +/-9.7                      |
| Employé-e                                        | 83        | 396        | +/-3.7                      |
| Autres personnes actives                         | 69        | 14         | +/-24.2                     |
| Personnes inactives en formation                 | 79        | 55         | +/-10.8                     |
| Personnes inactives à la retraite                | 75        | 369        | +/-4.4                      |
| Femme/homme au foyer                             | 81        | 54         | +/-10.5                     |
| Autres personnes inactives                       | 72        | 25         | +/-17.6                     |
| Total                                            | 79        | 987        |                             |
| <b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>       |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| Tout à gauche (0-2)                              | 87        | 59         | +/-8.6                      |
| Gauche (3,4)                                     | 84        | 194        | +/-5.2                      |
| Centre (5)                                       | 76        | 330        | +/-4.6                      |

|                                                 |    |     |                  |
|-------------------------------------------------|----|-----|------------------|
| Droite (6,7)                                    | 78 | 247 | +/-5.2           |
| Tout à droite (8-10)                            | 74 | 114 | +/-8.1           |
| Total                                           | 79 | 944 |                  |
| <b>Sympathie politique</b>                      |    |     | <b>V = n.s.</b>  |
| PLR                                             | 73 | 219 | +/-5.9           |
| PDC                                             | 82 | 114 | +/-7.1           |
| PS                                              | 83 | 199 | +/-5.2           |
| UDC                                             | 78 | 142 | +/-6.8           |
| PVL                                             | 70 | 41  | +/-14.0          |
| Les Verts                                       | 83 | 50  | +/-10.4          |
| Autre parti                                     | 86 | 46  | +/-10.0          |
| Aucun parti                                     | 79 | 177 | +/-6.0           |
| Total                                           | 79 | 988 |                  |
| <b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b> |    |     | <b>V = 0.09*</b> |
| Très faible à faible (0-4)                      | 68 | 82  | +/-10.1          |
| Moyenne (5)                                     | 72 | 102 | +/-8.7           |
| Elevée (6,7)                                    | 79 | 315 | +/-4.5           |
| Très élevée (8-10)                              | 82 | 486 | +/-3.4           |
| Total                                           | 79 | 985 |                  |
| <b>Intérêt politique</b>                        |    |     | <b>V = 0.11*</b> |
| Très intéressé-e                                | 71 | 256 | +/-5.6           |
| Plutôt intéressé-e                              | 83 | 551 | +/-3.1           |
| Plutôt pas intéressé-e                          | 76 | 153 | +/-6.8           |
| Pas du tout intéressé-e                         | 89 | 26  | +/-12.0          |
| Total                                           | 79 | 986 |                  |

**Tableau 0-4 : Part des votes positifs concernant le financement additionnel de l'AVS en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

| Critères                                         | Oui (%)   | n           | V de Cramer/erreur standard |
|--------------------------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                                     | <b>50</b> | <b>1003</b> |                             |
| <b>Sexe</b>                                      |           |             | <b>V = n.s.</b>             |
| Hommes                                           | 52        | 508         | +/-4.3                      |
| Femmes                                           | 48        | 495         | +/-4.4                      |
| Total                                            | 50        | 1003        |                             |
| <b>Age</b>                                       |           |             | <b>V = n.s.</b>             |
| 18 à 29 ans                                      | 55        | 110         | +/-9.3                      |
| 30 à 39 ans                                      | 53        | 71          | +/-11.6                     |
| 40 à 49 ans                                      | 56        | 115         | +/-9.1                      |
| 50 à 59 ans                                      | 48        | 213         | +/-6.7                      |
| 60 à 69 ans                                      | 48        | 223         | +/-6.6                      |
| 70 ans et plus                                   | 46        | 271         | +/-5.9                      |
| Total                                            | 50        | 1003        |                             |
| <b>Revenu équivalent</b>                         |           |             | <b>V = 0.18***</b>          |
| 1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'200)           | 43        | 185         | +/-7.1                      |
| 2 <sup>ème</sup> quartile (CHF 3'201-4'600)      | 40        | 222         | +/-6.4                      |
| 3 <sup>ème</sup> quartile (CHF 4'601-6'640)      | 64        | 234         | +/-6.2                      |
| 4 <sup>ème</sup> quartile (> CHF 6'640)          | 52        | 249         | +/-6.2                      |
| Total                                            | 50        | 890         |                             |
| <b>Niveau de formation (diplôme)</b>             |           |             | <b>V = 0.21***</b>          |
| Sans formation post-obligatoire                  | 40        | 99          | +/-9.7                      |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 40        | 388         | +/-4.9                      |
| Maturité/formation professionnelle supérieure    | 51        | 210         | +/-6.8                      |
| Haute école spécialisée/université/EPF           | 64        | 302         | +/-5.4                      |
| Total                                            | 50        | 999         |                             |
| <b>Statut professionnel</b>                      |           |             | <b>V = 0.11*</b>            |
| Indépendant-e                                    | 31        | 77          | +/-10.3                     |
| Employé-e                                        | 53        | 406         | +/-4.9                      |
| Autres personnes actives                         | 41        | 15          | +/-24.9                     |
| Personnes inactives en formation                 | 66        | 53          | +/-12.8                     |
| Personnes inactives à la retraite                | 51        | 373         | +/-5.1                      |
| Femme/homme au foyer                             | 35        | 51          | +/-13.1                     |
| Autres personnes inactives                       | 36        | 27          | +/-18.1                     |
| Total                                            | 50        | 1002        |                             |
| <b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>       |           |             | <b>V = 0.36***</b>          |
| Tout à gauche (0-2)                              | 85        | 65          | +/-8.7                      |
| Gauche (3,4)                                     | 75        | 193         | +/-6.1                      |
| Centre (5)                                       | 47        | 336         | +/-5.3                      |

|                                                 |    |      |                    |
|-------------------------------------------------|----|------|--------------------|
| Droite (6,7)                                    | 42 | 252  | +/-6.1             |
| Tout à droite (8-10)                            | 23 | 114  | +/-7.7             |
| Total                                           | 50 | 960  |                    |
| <b>Sympathie politique</b>                      |    |      | <b>V = 0.42***</b> |
| PLR                                             | 42 | 221  | +/-6.5             |
| PDC                                             | 55 | 118  | +/-9.0             |
| PS                                              | 81 | 202  | +/-5.4             |
| UDC                                             | 18 | 151  | +/-6.1             |
| PVL                                             | 66 | 40   | +/-14.7            |
| Les Verts                                       | 73 | 49   | +/-12.4            |
| Autre parti                                     | 44 | 50   | +/-13.8            |
| Aucun parti                                     | 44 | 172  | +/-7.4             |
| Total                                           | 50 | 1003 |                    |
| <b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b> |    |      | <b>V = 0.28***</b> |
| Très faible à faible (0-4)                      | 22 | 86   | +/-9.4             |
| Moyenne (5)                                     | 28 | 108  | +/-8.5             |
| Elevée (6,7)                                    | 48 | 313  | +/-5.5             |
| Très élevée (8-10)                              | 62 | 495  | +/-4.3             |
| Total                                           | 50 | 1002 |                    |
| <b>Intérêt politique</b>                        |    |      | <b>V = n.s.</b>    |
| Très intéressé-e                                | 57 | 261  | +/-6.0             |
| Plutôt intéressé-e                              | 49 | 565  | +/-4.1             |
| Plutôt pas intéressé-e                          | 41 | 152  | +/-7.8             |
| Pas du tout intéressé-e                         | 28 | 24   | +/-18.0            |
| Total                                           | 50 | 1002 |                    |

**Tableau 0-5 : Part des votes positifs concernant la prévoyance vieillesse 2020 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))**

| Critères                                         | Oui (%)   | n          | V de Cramer/erreur standard |
|--------------------------------------------------|-----------|------------|-----------------------------|
| <b>Total</b>                                     | <b>47</b> | <b>991</b> |                             |
| <b>Sexe</b>                                      |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| Hommes                                           | 48        | 503        | +/-4.4                      |
| Femmes                                           | 47        | 488        | +/-4.4                      |
| Total                                            | 47        | 991        |                             |
| <b>Age</b>                                       |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| 18 à 29 ans                                      | 51        | 110        | +/-9.3                      |
| 30 à 39 ans                                      | 57        | 69         | +/-11.7                     |
| 40 à 49 ans                                      | 52        | 118        | +/-9.0                      |
| 50 à 59 ans                                      | 48        | 207        | +/-6.8                      |
| 60 à 69 ans                                      | 42        | 219        | +/-6.5                      |
| 70 ans et plus                                   | 42        | 268        | +/-5.9                      |
| Total                                            | 47        | 991        |                             |
| <b>Revenu équivalent</b>                         |           |            | <b>V = 0.17***</b>          |
| 1 <sup>er</sup> quartile (≤ CHF 3'200)           | 41        | 179        | +/-7.2                      |
| 2 <sup>ème</sup> quartile (CHF 3'201-4'600)      | 38        | 218        | +/-6.4                      |
| 3 <sup>ème</sup> quartile (CHF 4'601-6'640)      | 60        | 235        | +/-6.3                      |
| 4 <sup>ème</sup> quartile (> CHF 6'640)          | 50        | 249        | +/-6.2                      |
| Total                                            | 47        | 881        |                             |
| <b>Niveau de formation (diplôme)</b>             |           |            | <b>V = 0.23***</b>          |
| Sans formation post-obligatoire                  | 39        | 97         | +/-9.7                      |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 37        | 385        | +/-4.8                      |
| Maturité/formation professionnelle supérieure    | 46        | 205        | +/-6.8                      |
| Haute école spécialisée/université/EPF           | 64        | 300        | +/-5.4                      |
| Total                                            | 47        | 987        |                             |
| <b>Statut professionnel</b>                      |           |            | <b>V = n.s.</b>             |
| Indépendant-e                                    | 35        | 74         | +/-10.9                     |
| Employé-e                                        | 50        | 402        | +/-4.9                      |
| Autres personnes actives                         | 42        | 16         | +/-24.2                     |
| Personnes inactives en formation                 | 62        | 54         | +/-12.9                     |
| Personnes inactives à la retraite                | 46        | 368        | +/-5.1                      |
| Femme/homme au foyer                             | 47        | 50         | +/-13.8                     |
| Autres personnes inactives                       | 34        | 26         | +/-18.2                     |
| Total                                            | 47        | 990        |                             |
| <b>Positionnement gauche-droite (0-10)</b>       |           |            | <b>V = 0.35***</b>          |
| Tout à gauche (0-2)                              | 84        | 61         | +/-9.2                      |
| Gauche (3,4)                                     | 69        | 195        | +/-6.5                      |
| Centre (5)                                       | 44        | 330        | +/-5.4                      |

|                                                 |    |     |                    |
|-------------------------------------------------|----|-----|--------------------|
| Droite (6,7)                                    | 38 | 251 | +/-6.0             |
| Tout à droite (8-10)                            | 21 | 113 | +/-7.5             |
| Total                                           | 47 | 950 |                    |
| <b>Sympathie politique</b>                      |    |     | <b>V = 0.40***</b> |
| PLR                                             | 40 | 219 | +/-6.5             |
| PDC                                             | 54 | 113 | +/-9.2             |
| PS                                              | 76 | 205 | +/-5.8             |
| UDC                                             | 16 | 146 | +/-5.9             |
| PVL                                             | 64 | 41  | +/-14.7            |
| Les Verts                                       | 65 | 49  | +/-13.4            |
| Autre parti                                     | 42 | 47  | +/-14.1            |
| Aucun parti                                     | 42 | 171 | +/-7.4             |
| Total                                           | 47 | 991 |                    |
| <b>Confiance dans le conseil fédéral (0-10)</b> |    |     | <b>V = 0.26***</b> |
| Très faible à faible (0-4)                      | 20 | 83  | +/-8.9             |
| Moyenne (5)                                     | 24 | 104 | +/-8.2             |
| Elevée (6,7)                                    | 46 | 314 | +/-5.5             |
| Très élevée (8-10)                              | 58 | 487 | +/-4.4             |
| Total                                           | 47 | 988 |                    |
| <b>Intérêt politique</b>                        |    |     | <b>V = n.s.</b>    |
| Très intéressé-e                                | 52 | 260 | +/-6.1             |
| Plutôt intéressé-e                              | 46 | 557 | +/-4.1             |
| Plutôt pas intéressé-e                          | 45 | 150 | +/-8.0             |
| Pas du tout intéressé-e                         | 31 | 22  | +/-19.3            |
| Total                                           | 47 | 989 |                    |